
**PROGRAMME NATIONAL Leader+
2000-2006**

Rapport final d'exécution

**GAL des Calades et des Senteurs
FR-RA11**

Validé par le Comité de programmation le 08/01/2009

Coordonnées postales : 8 rue garde de Dieu – 26220 DIEULEFIT

Email de la personne référente : Leader-caladesetsenteurs@wanadoo.fr

Nom, prénom et coordonnées du Président du GAL (et de l'organisme gestionnaire le cas échéant) : Monsieur Claude RASPAIL
(Communauté de Commune du Pays de Dieulefit : 04 75 46 82 33)

Type de conventionnement :
Bipartite

Thème fédérateur du GAL:
Valorisation des ressources naturelles et culturelles

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	3
I. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES AYANT UNE IMPORTANCE POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT	4
A. <i>Evolutions socio-économiques significatives du territoire</i>	4
B. <i>Modifications des politiques nationales, régionales ou sectorielles et du cadre de référence</i>	4
1. Elections	4
2. Procédures régionales	4
3. Autres cofinancements	5
II. ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTES ACTIONS DU THEME FEDERATEUR ET DE LA COOPERATION	5
A. <i>Etat d'avancement du programme de développement</i>	6
1. Approche globale du nombre de dossiers instruits :	6
2. Approche financière globale de la programmation :	7
B. <i>Etat d'avancement par action du thème fédérateur</i>	8
C. <i>Etat d'avancement des fiches action coopération</i>	14
III. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME	24
A. <i>Etat de la programmation</i>	24
B. <i>Situation des paiements</i>	27
C. <i>Le suivi du dégagement d'office</i>	28
IV. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT	29
A. <i>Fonctionnement du comité de programmation (CP)</i>	29
B. <i>Utilisation de l'assistance technique</i>	30
C. <i>Actions d'évaluation du programme</i>	31
D. <i>Mesures prises pour assurer la publicité du programme</i>	32
E. <i>Actions de contrôle de service fait</i>	33
F. <i>Utilité de la mise en réseau</i>	34
G. <i>Mesures prises pour assurer la clôture du programme</i>	35
H. <i>Appréciation générale de la mise en œuvre du programme</i>	36
V. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	39
A. <i>Respect des règles de concurrence et de passation des marchés publics</i>	39
B. <i>Prise en compte des questions d'environnement</i>	39
C. <i>Egalité des chances entre les hommes et les femmes</i>	39
D. <i>Conformité avec les autres politiques communautaires</i>	39
CONCLUSION :	40
<u>ANNEXES :</u>	41

INTRODUCTION :

Les trois Communautés de Communes du Pays de Dieulefit, du Pays Marsanne, et du Val de Drôme, se sont réunies en 2002 pour former le GAL « des Calades et des Senteurs » afin de mettre en valeur leurs ressources naturelles et culturelles dans le cadre du programme.

LEADER+, en quelques chiffres, c'est :

- 36 comités de Programmation (et un impact positif du partenariat public / privé),
- 12 fiches actions (dont 3 sur l'assistance technique, 1 sur le PER, et 3 sur la coopération),
- 62 porteurs de projets bénéficiaires (dont 45 associations),
- 183 projets soutenus (avec un taux moyen de subvention de 44 %),
- 1 696 849 € de subventions européennes (dont 1/3 sur des actions culturelles),
- 96,42 % de l'enveloppe consommée (et aucun dégagement d'office),
- 15 dossiers contrôlés (donnant lieu à 306,30 € de reversements).
- Des moyens d'animation nouveaux pour le territoire.

LEADER+ a permis de réaliser un certain nombre d'actions structurantes et a de ce fait conforté la légitimité du GAL comme « territoire de projets ».

Parmi les résultats obtenus citons :

- une reconnaissance de l'identité du territoire et d'une notoriété centrée sur un dynamisme culturel,
- un fort potentiel de projets ou d'idée de développement,
- un inventaire du patrimoine bâti, des animations sur des sites naturels,
- des études et investissement pour la mise en place d'outils de médiation culturelle, et environnementale,
- des moyens de communication sur des sites remarquables (les villages perchés, la montagne de la Lance,..),
- une animation appuyée sur « patrimoine et agriculture » (mise en valeur des activités agricoles, promotion de l'accueil à la ferme, conseil en interprétation du patrimoine,...),
- des projets de coopération identitaires, structurants : « Sur les pas des Huguenots », « Paysages et territoires lavandes de haute Provence et des Préalpes sèches », « Terres Caprines »

Globalement le programme du GAL s'est bien adapté aux contraintes de LEADER+ et aux évolutions de son territoire. Il a su mobiliser de nouvelles ressources et développer de nouveaux projets « ouverts » vers des partenaires français et européens.

I. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES AYANT UNE IMPORTANCE POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

A. Evolutions socio-économiques significatives du territoire

Les tendances affichées en début de programme se poursuivent : augmentation de la population, diffusion urbaine, augmentation des phénomènes de résidentialisation... à ces questions s'ajoute des difficultés dans certains domaines économiques (qui touche à des savoir-faire identitaires, comme la céramique). Ces questions étant de plus en plus prégnantes pour le territoire, le GAL a choisi de prendre en compte les enjeux qui découlent de ces évolutions et axe sa candidature LEADER 2007 2013 sur la thématique « patrimoine et savoir-faire ».

Le GAL a connu un accroissement de sa population de plus de 10% entre 1999 et 2008.

B. Modifications des politiques nationales, régionales ou sectorielles et du cadre de référence

1. Elections

Suite aux élections cantonales de mars 2004, les représentants du Conseil Général au Comité de Programmation ont changé.

Des modifications ont aussi eu lieu après les élections municipales de 2008, puisque la plupart des représentants des Communautés de Communes ont changé. La présidence du GAL est confiée au nouveau Président de la Communauté de Commune du Pays de Dieulefit, structure porteuse du programme.

Les nouveaux membres du comité de programmation et les nouveaux élus du territoire ont dû s'approprier le programme en fin de parcours ainsi que la démarche de candidature au nouveau programme LEADER.

2. Procédures régionales

Au niveau local, les Communautés de Communes de Marsanne et de Dieulefit ont clôturé un Contrat Global de Développement en septembre 2005. L'arrêt de cette procédure a eu des conséquences sur les subventions possibles pour certains acteurs du territoire, notamment culturels : la Région n'était plus aussi présente.

La mise en place du CDRA sur ce même périmètre (5° Pôle) n'a été effective qu'en septembre 2008.

Ainsi entre 2005 et la fin du programme LEADER+, le cofinancement de cette procédure contractuelle régionale n'a plus été possible. Plusieurs porteurs de projet, ne pouvant pas s'inscrire sur des lignes de droit commun, ont donc dû réduire la voilure de leurs actions voire même les arrêter.

Pour la Communauté de Communes du Val de Drôme, le CDRA a été engagé en 2005. Certains projets ont pu bénéficier de ces financements ; à la marge pour les projets culturels, pourtant nombreux sur le territoire ; l'enveloppe CDRA étant réduite.

De manière générale, l'engagement de ces procédures régionales contractuelles a eu une incidence sur la programmation du GAL, la réalisation de certains projets étant dépendants de l'obtention de ces cofinancements.

3. Autres cofinancements

Les collectivités territoriales (Département et Région) ont redéfini leur politique autour de nouveaux objectifs. Ces choix ont pu se retraduire par un soutien moins important à certains projets, notamment culturels, auquel se greffe une diminution des concours de l'Etat.

Par ailleurs, en novembre 2006 la CCPD a adopté un règlement permettant de subventionner des projets associatifs déjà soutenu par une procédure contractuelle, offrant ainsi un co-financement supplémentaire. En Mars 2007, la CCPM a mis en place le même fonctionnement.

Enfin, la mise en place de la procédure de labellisation des PER a eu un impact direct sur le programme LEADER+.

L'un des 2 PER situé sur le territoire du GAL (porté par la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit) s'est vu attribué une enveloppe spécifique LEADER+, ce qui a donné lieu à la signature d'un avenant avec le CNASEA et à la création d'une nouvelle fiche action.

II. ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTES ACTIONS DU THEME FEDERATEUR ET DE LA COOPERATION

La stratégie du GAL des Calades et des Senteurs a été définie autour de 2 constats généraux :

- Le territoire dispose de potentiels importants résidants dans ses ressources naturelles, culturelles, humaines, mais insuffisamment valorisés notamment en raison d'une coordination et d'un partenariat limités entre acteurs, d'une méconnaissance ou d'une exploitation insuffisante de ces atouts patrimoniaux.
- La croissance démographique qu'enregistrent plus particulièrement certaines franges de ce territoire, le développement touristique concentré sur certains lieux et certaines périodes de l'année, sont autant d'éléments porteurs d'une fragilisation de la vie économique et sociale.

Le GAL a donc retenu comme **thème fédérateur** « **La valorisation des ressources naturelles et culturelles** » pour développer et dynamiser son territoire. Les actions prévues avaient pour but de fédérer les « forces vives », d'amplifier le lien social, de renforcer l'identité du territoire.

Ce programme s'est décliné en **5 fiches actions principales** (hors animation, gestion et évaluation), auxquels se rattachent différents objectifs opérationnels (voir plus loin).

Au cours du programme, de nouveaux projets ont été mis en place, qui vont dans le sens de la stratégie territoriale et qui ont donnés lieu à la **création de nouvelles fiches action** : des projets d'investissement dans le domaine de la céramique (fiche PER), et des actions de coopération.

A. Etat d'avancement du programme de développement

1. Approche globale du nombre de dossiers instruits :

Ce sont **214 projets** qui ont été **instruits** et étudiés en Comité de programmation au cours du programme LEADER+.

Nombre de dossiers instruits et programmés par fiches action

fiches action		Dossiers Instruits	Dossiers refusé (Statut N) ou annulés (Statut Z)	Dossiers programmés (statut O)	Dossiers programmés en 2008		
volet 1	fiches action 1 à 5	1	7	0	7	0	
		2	18	1	17	1	
		3	57	8	49	5	
		4	22	4	18	3	
		5	79	16	63	14	
	Animation, Gestion, Evaluation	6	6	0	6	1	
		7	6	0	6	1	
		8	3	0	3	0	
	PER	12	1	0	1	0	
	Sous total Volet 1		199	29	170	25	
	volet 2	Lavandes	9	5	1	4	0
		Huguenots	10	6	1	5	2
Terres cap		11	4	0	4	0	
Sous total Volet 2		15	2	13	2		
		214	31	183	27		

a) Dossiers programmés :

Le nombre de dossiers programmés ayant donné lieu à un accord de subvention LEADER+ sur toute la durée du le programme **est de 183** (dont 13 dossiers pour le volet 2 et 15 dossiers pour l'assistance technique).

(Voir la liste des dossiers programmés : Annexe 6)

Grâce à la réallocation obtenue en 2007 et a la reprogrammation de reliquats de subventions, 27 nouveaux projets ont obtenu une subvention LEADER+ en 2008 (dont 25 dossiers sur les fiches actions du thème fédérateur). Comme les autres années, ce sont essentiellement des projets portés par des associations.

b) Dossiers refusés :

Au total **31 dossiers sont enregistrés en statuts N ou Z** : 15 dossiers ont été refusés (la plupart sur la fiche action 5), et 16 ont été déprogrammés (soit parce qu'ils n'ont pas eu lieu, soit parce qu'ils ont trouvés d'autres types de financements).

En 2008, 1 dossier a reçu un avis défavorable (notamment vis-à-vis des critères plus stricts qui avaient été préalablement définis) et 3 autres ont été annulés.

c) Dossiers relevant de la règle 12 du règlement n°448/2004 :

Trois opérations relevant de la règle 12 font partie des dossiers programmés au cours du programme : le dossier n°10284, « le Cabaret Mobile 2004 » porté par la Bizz'art nomade ; le dossier n°13676, « Agriculteurs ici et maintenant » porté par valentine Cie ; le dossier

n°16866, « Autour du Cabaret Mobile 2005/2006 » porté par la Bizz'art nomade. Les demandes de dérogation ont été faites auprès du CNASEA en 2004 et 2005 et ont reçu un avis favorable.

Le nombre de dossiers relevant de la règle 12 est inchangé depuis 2006, aucun dossier n'a fait l'objet de demande de dérogation en 2008.

(Voir la liste des opérations règle 12 : Annexe 1)

d) Dossiers avec recettes :

De nombreux projets soutenus par le GAL ont générés des recettes directement liées à l'opération : ils représentent 34 % des dossiers programmés avec **63 opérations sur 183**.

Le montant cumulé des recettes (non affichée en dépenses privées et non prises en compte dans le BTE) représente **817 443 euros**.

Ce sont principalement les projets culturels (notamment la programmation) qui génèrent des recettes : il s'agit en général des entrées payantes, des buvettes, et de participations à des ateliers.

(Voir la liste des opérations génératrices de recettes : Annexe 2)

Remarque : bien que l'inéligibilité des recettes soit légitime, le fait qu'elles n'apparaissent pas clairement dans un budget total (aucune traçabilité claire sur le logiciel PRESAGE) fausse l'analyse que l'on peut faire du financement des opérations.

2. Approche financière globale de la programmation :

Globalement, sur l'ensemble du programme, le GAL a programmé et consommé **96,42 %** de sa maquette financière, ce qui représente **1 696 849,59 euros** de subventions attribuées, sur les Volets 1 et 2.

N° Action	Dotation initiale FEOGA-O	Maquette Fin. CP le 04/11/2008	Réalisé au 31/12/2008	% Réalisé p/r Maquette
VOLET 1				
1 (inventaires)	76 224,00	28 362,69	28 319,69	99,85%
2 (pool intervenants)	228 670,00	161 186,95	161 186,95	100,00%
3 (inv. Mat. et immat.)	457 400,00	415 391,63	412 809,08	99,38%
4 (communication)	76 224,00	96 115,78	95 298,82	99,15%
5 (culture)	305 000,00	567 716,65	566 913,44	99,86%
6 (animation)	144 065,00	95 534,28	95 534,28	100,00%
7 (gestion)	144 065,00	135 820,66	135 162,04	99,52%
8 (évaluation)	22 868,00	19 387,36	19 387,16	100,00%
12 (PER)		70 800,00	70 800,00	100,00%
TOTAL VOLET 1	1 454 516,00	1 590 316,00	1 585 411,46	99,69%
Sur action 1 à 5	1 143 518,00 €	1 268 773,70	1 264 527,98	
Sur action 6 à 8	310 998,00	250 742,30	250 083,48	
9 (Lavandes)		11 295,50	8 240,04	72,95%
10 (Huguenots)		117 050,00	64 720,02	55,29%
11 (Terres caprines)		41 227,00	38 478,07	93,33%
TOTAL VOLET 2		169 572,50	111 438,13	65,72%
TOTAL VOLET 1 et 2		1 759 888,50	1 696 849,59	96,42%

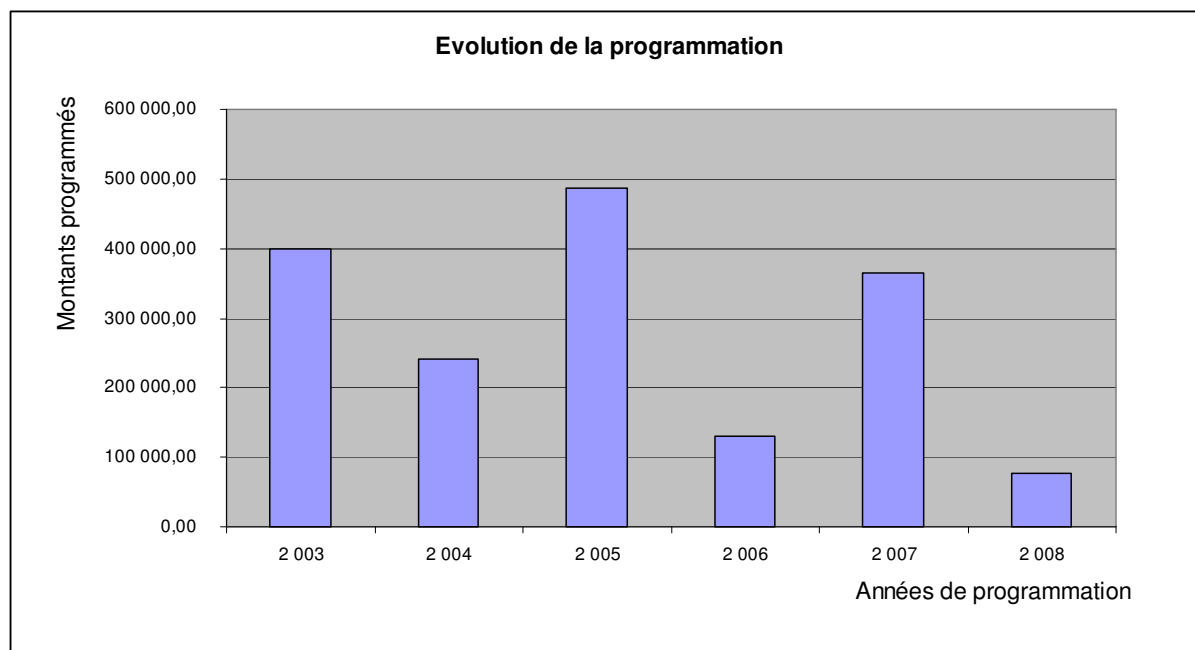
On constate bien évidemment un décalage entre les fiches nouvellement créées sur les projets de coopération (fiches 9, 10 et 11) et les fiches « classiques » du thème fédérateur.

Le taux de consommation de l'enveloppe financière atteint 99,69 % sur le volet 1.

Il n'est que de 65,72 % sur le volet 2. Cette sous consommation est surtout imputable au lancement progressif du projet « Sur les pas des Huguenots » (fiche action 10).

Les 3 grosses années de programmation ont été 2003 (lancement du programme), 2005 (avec de nouveaux projets sur les fiches actions 2 et 3) et 2007 (avec la réallocation, le PER et le lancement des projets de coopération).

Les années 2006 et 2008, étaient très contraintes par la gestion des restes de l'enveloppe. En 2008, la programmation a été réalisée avec le souci de consommer au mieux l'enveloppe restante. Des critères de sélection et de gestion des dossiers particuliers ont été mis en place, en amont du dépôt des dossiers, afin de prendre en compte les contraintes de clôture du programme.



Remarque : la « faible » programmation de 2008 est faussée par les nombreuses reprogrammations « négatives » effectuées lors de cette dernière année. Un certain nombre de dossiers sous réalisés ont été reprogrammés au réel afin de récupérer l'enveloppe non utilisée.

Par ailleurs l'enveloppe attribuée au PER a été revue à la baisse et une partie a été transformé en FNADT, ce qui a donné lieu à une baisse de la subvention en 2008 de 47 200 euros.

Les montants réellement programmés au cours de l'année sont supérieurs à 200 000 euros.

Au cours du programme, l'évaluation et les bilans successifs ont permis de suivre de manière précise l'état de la programmation et l'avancée du programme et d'ajuster les critères de sélection des dossiers pour mieux répondre à la stratégie du GAL et tenir compte des besoins réels du territoire.

B. Etat d'avancement par action du thème fédérateur

Evolution du programme depuis son engagement

La logique initiale du programme a évolué pour plusieurs motifs :

- les actions 1 et 2 (inventaires, ...) devaient permettre d'enclencher des opérations au titre de l'action 3. Ce principe n'a pu se mettre en œuvre dans les délais prévus compte tenu du temps nécessaire aux inventaires.

A contrario, de nombreux projets culturels – relevant de la création et de la diffusion culturelle - ont été proposés et soutenus notamment au titre de l'action 5.

La maquette financière du programme a donc évolué pour s'adapter aux demandes de concours du programme LEADER.

- Les règles de dégagement d'office ont conduit à s'inscrire dans une logique de consommation financière pouvant être en décalage avec les rythmes de mise en œuvre des projets, et/ou avec la rigueur de sélection voulue initialement par le GAL.
Les délais d'obtention des contreparties, dépendantes des décisions de co-financeurs nationaux, influent également fortement sur le maintien d'une cohérence recherchée initialement.
- Le rythme d'engagement financier a conduit à envisager une clôture de la programmation fin 2006, c'est pourquoi l'évaluation finale a été réalisée à ce moment là.
- En 2007, le GAL a bénéficié de nouveaux moyens financiers (grâce à la réallocation) et a développé de nouveaux projets avec d'autres territoires.
- Au cours du programme, les fiches actions ont été modifiées à de nombreuses reprises :
- Modifications à la marge des contenus et critères en début de programme dans le but d'une plus grande clarté de la mise en œuvre et en vue du travail d'évaluation.
- Renforcements progressifs des critères et plafonds au regard des objectifs du programme.
- Maximisation des taux d'intervention et établissement de critères spécifiques permettant la clôture du programme dans de bonnes conditions en 2007 et 2008.
- Rééquilibrage de la maquette financière entre fiches actions (au profit des fiches 4 et 5) au fil de la programmation, dans le cadre des mouvements de fonds autorisés (taux de modification : 17%).

(Voir les dernières fiches action et leur évolution : Annexe 5)

Les fiches action du Volet 1

Fiche action 1	Réalisation d'états des lieux du patrimoine
-----------------------	--

Objectifs opérationnels

Recenser les éléments caractéristiques du patrimoine et repérer les initiatives locales s'y référant.
Conforter le positionnement du territoire à partir d'un état des lieux précis.

Indicateurs de réalisation

Description	Prévisionnel	réalisé
Nombre d'inventaires :	4	7

Etat d'avancement financier

Montants prévus (maquette initiale de la fiche action)	Montants programmés au 31/12/2008	Montants mandatés au 31/12/2008
76 224,00 €	28 319,69 €	28 319,69 €

Réalisations

Dans le cadre de cette action, plusieurs projets ont été réalisés : d'une part les inventaires du patrimoine bâti réalisés par les Communautés de Communes du Pays de Dieulefit et du Pays de Marsanne, d'autre part les inventaires plus spécifiques (sur le patrimoine naturel principalement) réalisés par la FRAPNA (24 heures naturalistes), par l'association A pas de

Loup (sur les castors), et par Drôme Ardèche Tournage (pour la réalisation d'une base de donnée de lieux de tournages).

Mise en oeuvre

Le taux de réalisation de cette action est relativement faible. L'enveloppe attribuée à ces inventaires a sans doute été surestimée au départ. Près des 2/3 des fonds initialement prévus ont été transférés vers d'autres fiches plus consommatrices.

La réalisation des inventaires intercommunaux s'est étalée sur presque toute la durée du programme. Les moyens d'expertise mobilisés ayant sûrement été insuffisamment calibrés, ces inventaires n'ont donc pas pu être exploités dans des projets Leader+.

Fiche action 2	Mise en place et mobilisation d'un pool de compétences et d'intervenants du patrimoine "créatifs"
-----------------------	--

Objectifs opérationnels

Valoriser les sites et les démarches patrimoniales.

Favoriser les démarches collectives et la dynamique locale...

Formaliser une politique culturelle et touristique cohérente sur tout le territoire.

Indicateurs de réalisation

Description	Prévisionnel	réalisé
Nombre de prestations	5	14
Nombre de documents de restitution	10	5

Etat d'avancement financier

Montants prévus (maquette initiale de la fiche action)	Montants programmés au 31/12/2008	Montants mandatés au 31/12/2008
228 670,00 €	161 186,95 €	161 186,95 €

Réalisations

Cette fiche action innovante a été sous consommée, mais des projets intéressants ont tout de même été réalisés. Les opérations ont en général pris la forme d'interventions artistiques sur un sujet particulier et identitaire du territoire (l'histoire, l'agriculture, le paysage, la céramique...) et ont, dans une moindre mesure, donné lieu à différents types de restitutions (documents, DVD, expositions, spectacles...).

On remarque un décalage entre le type d'opérations envisagées au début du programme et les réalisations effectives (davantage de prestations que de documents).

On peut citer comme exemple de projets innovants celui de l'association De l'Aire pour le développement artistique et social autour de futurs projets d'aménagement de Cobonne, ou l'accompagnement d'un collectif d'associations culturelles pour une recherche de partenariats privés mis en place par le GAL...

Mise en oeuvre

Dans la candidature LEADER+ cette fiche était directement rattachée aux fiches 1 et 3, ce qui n'a pas forcément été le cas. La mobilisation trop limitée de moyens d'expertise et d'animation n'a pas permis d'agir de manière conséquente dans ce domaine.

Cette fiche aurait nécessité une plus grande implication du GAL ou des collectivités (par le lancement d'appels à projets par exemple).

Propositions nouvelles au cours du programme

Dès 2004, au regard des questions de patrimoine et d'urbanisme, la mise en place d'un pool d'experts mobilisable par les communes dans le cadre de procédures d'urbanisme a été proposée lors de l'évaluation et jugée pertinente.

Bien que le principe ait été jugé intéressant, cette démarche ne s'est pas concrétisée. Aux difficultés de mise en œuvre liées à l'obtention des contreparties, on pourrait souligner la faiblesse des moyens d'ingénierie dans ce domaine, et d'interventions relevant avant tout du niveau communal.

Fiche action 3	Investissements matériels et immatériels
-----------------------	---

Objectifs opérationnels

Renforcer la lisibilité du patrimoine et faciliter le travail de la création artistique et culturelle. Favoriser la qualité, le rayonnement, la mise en réseau, des ressources, des sites et des équipements du territoire.

Indicateurs de réalisation

Description	Prévisionnel	réalisé
Nombre de sites aménagés	20	14
Mise en réseau autour de thématiques	3	4

Etat d'avancement financier

Montants prévus (maquette initiale de la fiche action)	Montants programmés au 31/12/2008	Montants mandatés au 31/12/2008
457 400,00 €	412 809,08 €	412 809,08 €

Réalisations

Cette fiche action a notamment permis la structuration de pôles (la Maison de la Terre, la Gare des Ramières, le Bled) en finançant des études, des aménagements, des outils pédagogiques...

Les seules actions de « restauration » du patrimoine ont concernées un patrimoine du quotidien (et non des monuments) ou étaient liées à la notion d'unités patrimoniales et étaient partie intégrante d'action de sensibilisation... Le programme a par exemple permis d'aider les chantiers de jeunes organisés par L'ADCAVL.

Dans le domaine culturel, le GAL a coordonné la mise en place de 2 pôles d'investissement (en son, lumière...) portés par 2 associations, avec prêt aux différentes structures du territoire, afin de minimiser les frais de location de matériel. Ce projet a également permis de rapprocher les associations culturelles, de les amener à mutualiser de nouveaux moyens, et à formaliser l'accès à ces services.

Mise en œuvre et nouvelles propositions

Un soutien privilégié a été apporté aux opérations intégrant le lien culture et patrimoine.

Au cours du programme, il a été décidé d'abandonner le soutien aux projets de restauration du patrimoine, car trop consommateurs par rapport à l'enveloppe Leader+.

L'articulation imaginée initialement avec les actions 1 et 2 n'a été que limitée.

Fiche action 4	Restituer, faire connaître, communiquer
-----------------------	--

Objectifs opérationnels

Favoriser une meilleure appropriation du patrimoine (bâti, naturel, culturel et savoir-faire) par la population locale ; et sensibiliser à la qualité architecturale de notre patrimoine... Promouvoir l'identité du territoire. Favoriser les démarches collectives.

Indicateurs de réalisation

Description	Prévisionnel	réalisé
Nombre de documents réalisés	10	12
Nombre de prestations pédagogiques	15	5

Etat d'avancement financier

Montants prévus (maquette initiale de la fiche action)	Montants programmés au 31/12/2008	Montants mandatés au 31/12/2008
76 224,00 €	95 298,82 €	95 298,82 €

Réalisations

Cette fiche action a permis l'édition de documents de communication collectifs (livret pédagogiques de la Maison de la Lance pour la valorisation du patrimoine nature, Plaquettes de la marque céramique « Dieulefit Original », carte des villages perchés du territoire...) ; et également la publication de livres (Valentine Compagnie et la Glen du Jabron), de DVD, de topo guides...

Mise en oeuvre

L'action 4 a été relativement dépendante des réalisations effectuées au titre des autres actions.

Propositions nouvelles au cours du programme

En cours de programme il a été décidé de ne pas soutenir des outils de communication individuels, mais de privilégier des actions collectives.

On constate que le nombre de prestations pédagogiques ayant pour vocation de communiquer sur nos richesses patrimoniales a été plus limité que prévu.

Fiche action 5	Soutenir des initiatives culturelles pilotes du territoire en lien au patrimoine
-----------------------	---

Objectifs opérationnels

Susciter de l'animation sur l'année dans les villages et les sites et développer ainsi les lieux de diffusion.

...Participer à la « construction » d'une 'identité du territoire,

Indicateurs de réalisation

Description	Prévisionnel	réalisé
Nombre de manifestations soutenues	25	25 différentes

Etat d'avancement financier

Montants prévus (maquette initiale de la fiche action)	Montants programmés au 31/12/2008	Montants mandatés au 31/12/2008
305 000,00 €	566 913,44 €	566 913,44 €

Réalisations

De nombreux projets culturels ont été soutenus dans le cadre de cette fiche action. Il s'agit principalement de programmation de spectacles vivants (festivals, théâtres...). Un certain nombre de structures ont renouvelées leur demande de financement chaque année.

L'engagement d'une démarche collective visant à pérenniser et consolider les structures a donné lieu au montage d'un dossier, piloté par le GAL, sur l'aide à la recherche de partenariats privés (sur la fiche action 2).

Mise en oeuvre

La forte sollicitation par les opérateurs culturels, en particulier les lieux de création et de diffusion, a conduit à augmenter les montants attribués à cette fiche action.

Le Dispositif Local d'Accompagnement* (DLA) animé par l'association IEDV a été activé en 2006. Des interventions individuelles d'expertises/conseils ont été réalisées auprès plusieurs porteurs de projets, et une première réflexion collective a été mise en place.

LEADER+ a permis d'engager une action culturelle forte sur le territoire, sans qu'elle relève, eu égard aux moyens consacrés à l'échelon local... d'une réelle politique des collectivités.

Propositions nouvelles au cours du programme

Les critères ont été renforcés et des plafonds ont été mis en place à plusieurs reprises au regard des objectifs du programme. Cette dégressivité des subventions avait également pour but de limiter progressivement la « dépendance » au programme.

L'ouverture aux acteurs économiques agissant dans le champ patrimonial (« savoir-faire et ingéniosité humaine ») n'a été effective qu'en milieu de programme.

Fiches action 6, 7 et 8	Les fiches d'assistance technique : Animation, Gestion et Evaluation
------------------------------------	---

Objectifs opérationnels

Animation générale du programme, mobilisation des acteurs locaux, information.

Instruction et suivi des dossiers, mise en oeuvre de la subvention globale.

Communication du programme.

Participation aux réseaux.

Mise en place d'un suivi évaluation (vérifier la pertinence et l'efficacité du programme, les effets attendus, analyser la capacité d'adhésion des acteurs, effectuer un bilan physique et financier, réorienter ses critères de sélection).

Indicateurs de réalisation

Description	Prévisionnel	réalisé
Actions de communications réalisées	3	3 (plus réunions)
Nombre de dossiers suivis	150	214
Nombre de séminaires d'évaluation	5	

Etat d'avancement financier

Montants prévus (maquette initiale de la fiche action)	Montants programmés au 31/12/2008	Montants mandatés au 31/12/2008
6	144 065,00 €	95 534,28 €
7	144 065,00 €	135 162,04 €
8	22 868,00 €	19 387,16 €

Mise en oeuvre

Ces fiches action concernaient la mise en oeuvre du programme : l'animation, la gestion et l'évaluation de celui-ci.

Le suivi évaluation a été confié à un prestataire extérieur : Monsieur Jean Luc Morineaux (voir plus loin).

Application « standard » au regard d'une enveloppe pré calibrée selon le budget nécessaire à la réalisation de ces actions.

Objectifs opérationnels

Mettre en œuvre les actions liées à la filière céramique, notamment en valorisant ce savoir faire, en favorisant les pratiques et la rencontre entre le public et les artisans.
Renforcer les structures économiques, pour pérenniser et le développer des activités et de l'emploi, et valoriser l'image du territoire.

Indicateurs de réalisation

Description	Prévisionnel	réalisé
Nombre de projets réalisés	1	1

Etat d'avancement financier

Montants prévus (maquette initiale de la fiche action)	Montants programmés au 31/12/2008	Montants mandatés au 31/12/2008
(184 454 € initialement) 70 800 €	70 800 €	70 800 €

Réalisations

Financement d'une partie des travaux réalisés pour l'aménagement de l'atelier terre à la Bégude-de-Mazenc.

Mise en œuvre

Cette fiche action a été créée dans le cadre de la labellisation du PER du Pays de Dieulefit, sur les investissements relatifs aux actions menées dans le domaine de la céramique.

Propositions nouvelles au cours du programme

L'attribution d'une enveloppe FEOGA-O complémentaire de 184 454 euros en 2007 (devrant être consommés au 31/12/2008) a eu pour conséquence de modifier les objectifs de consommation du GAL pour les 2 dernières années.

Etant donné le risque de dégageement d'office et compte tenue de la difficulté de coordination de ces deux procédures, la Communauté de commune du Pays de Dieulefit et le GAL des Calades et des Senteurs ont demandé au CNASEA et à la DIACT que l'enveloppe PER LEADER + soit diminuée et qu'une partie des fonds FEOGA-O soient remplacés par du FNADT. Cette option a été validée début 2008, l'enveloppe de la fiche action PER a été diminuée et entièrement consommée.

C. Etat d'avancement des fiches action coopération

1. Nature des projets et lien à la stratégie

Le GAL a mené trois projets de coopération : 1 transnational, 2 interterritorial.

Il a été chef de file français pour le projet transnational et chef de file pour un des projets en interterritorial.

Chacun des projets s'est inscrit dans la stratégie du GAL tout en la servant :

- Ils ont mis en avant un patrimoine local : filière caprine, histoire et patrimoine huguenot, activité agricole identitaire, la lavande
- Ils ont été menés en partenariat et transversalité : filières caprine et artistique dans le cadre d'un partenariat inter-associatif ; environnement, activité physique, patrimoine, et tourisme ; agriculture, paysages et tourisme.
- Ils ont permis une communication en interne et vers l'extérieur susceptible de structurer les dynamiques locales et de développer une image d'appartenance collective.

Ces actions de coopération, et les suites attendues, participent à l'économie locale par la valorisation du capital patrimonial.

2. Communication

Les actions de communication ont été inégales en fonction des projets.

- La communication de *Terres Caprines* s'est faite sur la base des plaquettes présentant les réalisations et envoyées à un listing établi : institutions, associations, territoires, filière cinéma de documentaires, etc.
- Les actions ont été nombreuses et régulières sur les Huguenots : articles et dossiers de presse, réunions publiques, présence sur des salons, etc.
- Le projet Lavande a eu une communication très marginale et plutôt tournée en interne : acteurs des territoires concernés.

3. Suivi sur le GAL

Afin de mener à bien le suivi l'animation et la gestion de ces projets, des temps de travail ont été dégagés.

- En gestion : sur le temps gestion déjà existant
- En animation : en augmentant spécifiquement de 1/5^e le temps d'animation déjà existant

4. Valeur ajoutée de la coopération

Elle a été un moyen supplémentaire de répondre aux enjeux du territoire. Par la mobilisation qu'elle a nécessitée, l'action a permis de se positionner tant au niveau local et régional qu'au niveau national et international.

Elle représente une opportunité de donner une autre dimension aux projets du GAL.

Elle favorise le partage et l'échange entre les différents acteurs, dans et hors territoire – acteurs du tourisme, acteurs associatifs et privés, acteurs publics, techniciens de collectivités. Cette action a suscité de nouveaux partenariats locaux, a favorisé la mise en réseau multisectorielle, a permis de travailler en synergie, de mutualiser et transférer des moyens et des compétences, de s'enrichir d'autres expériences, et de prendre du recul sur ses propres pratiques.

5. Difficultés rencontrées

Il y en a eu quelques-unes mais qui n'ont jamais remis en cause les projets.

Elles ont porté essentiellement sur :

- La nécessité d'un investissement temps important pour l'animation et la construction du partenariat, notamment à l'international où temps et coûts des déplacements, différences culturelles et administratives, difficultés liées aux traductions ralentissent le processus.
- La question du partenariat financier : transversalité qui dérouté les collectivités territoriales, question des périmètres d'intervention dépassant ceux des collectivités.

6. Les porteurs

Sur les pas des Huguenots et le projet *lavande* ont été présentés par le GAL.

Celui de *Terres Caprines* était porté par un opérateur tiers, l'association Les Caprines, avec une présence forte du GAL à ses côtés.

Les deux possibilités sont également intéressantes pour le territoire du moment que le GAL se donne les moyens d'être présent régulièrement sur le projet : définition des contenus et objectifs, collaboration aux différents documents à élaborer, participation aux actions (manifestations, réunions, restitutions...) ,etc.

Avec le recul il s'avère que cette implication dans un projet de coopération est rendue nettement plus aisée quand le territoire est chef de file car ce rôle implique un suivi et une proximité avec les différents acteurs qui facilitent l'implication dans le projet.

7. Pérennité des projets

Terres Caprines ne devrait pas connaître de suite sous la forme coopération : la promotion et la circulation des outils réalisés précédemment se feront de manière coordonnée par l'ensemble des territoires et associations partenaires de la coopération LEADER+. Cette phase de valorisation ne nécessitera pas pour autant de structuration particulière en terme de coopération.

La 2° phase de *Sur les pas des Huguenots* verra la mise en œuvre concrète du projet suite aux diverses conclusions des études :

- Actions de valorisation du patrimoine et des paysages ; échanges culturels et éducatifs de jeunes européens sur la base d'une meilleure connaissance de notre histoire commune et d'un dialogue interculturel (action prévue sous LEADER+ mais reportée) ;
- développement de produits touristiques notamment au sein d'espaces de découverte ;
- soutiens à des projets locaux, inscrits dans la thématique ;
- mise en place de structures de coopération locale et régionale avec les prestataires du tourisme et les organismes publics ou privés en charge du tourisme ;
- intégration officielle dans le projet de nouveaux partenaires : la Suisse et l'Italie (région du Piémont).

Le projet Paysages et territoires lavande de haute Provence et des Préalpes sèches pourrait faire l'objet d'une deuxième phase d'actions, en collaboration avec les territoires de PACA :

- mise en œuvre concertée des préconisations des études réalisées,
- conception commune d'outils, supports et actions de promotion.

Si cela n'était pas possible (refus administratif de la coopération, désistement de certains territoires...) le projet lavande pourra se poursuivre plus localement, à l'échelle du GAL des Calades et des Senteurs.

Fiche action 9	Paysages et Territoires Lavandes de Haute Provence et des Préalpes sèches
-----------------------	--

Objectifs et descriptif du projet de coopération
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redonner du sens et moderniser l'image de la lavande par un travail d'approche des paysages lavande : ▪ Faire des paysages révélés de la lavande une destination touristique à part entière ; ▪ Utiliser les paysages lavande comme produit d'appel pour mettre en tourisme des produits valorisant les différents atouts et richesses du GAL ; ▪ Allonger la durée de séjour des touristes et la saison sur le territoire et, de manière générale, accroître l'attractivité globale du territoire ; ▪ Organiser une démarche globale de mise en réseau au sein et entre les territoires du bassin de production et mutualiser les coûts d'une promotion collective.

Critères de suivi de la fiche action

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés initiaux	Objectifs chiffrés réalisés
De réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions du comité de pilotage inter-territorial - Nombre de sites retenus - Animation sur sites - Nombre de dossiers déposés 	<ul style="list-style-type: none"> 8 2 2 6 	<ul style="list-style-type: none"> 2 comités de pilotage 5 réunions inter GAL 1 site par GAL 0 4 sur le GAL

- Etude réalisée	1	1 pour l'ensemble
- Tables rondes réalisées	2	2 sur le GAL
- Reportage vidéo réalisé	1	1 sur le GAL

Etat financier

Types de dépenses	Prévisionnel	Réalisé
- Etude Paysagère	7 514.00	6 714,28 €
- Tables rondes et enquêtes auprès de la population locale	4 710.00	3 111,48 €
- Coordination globale + Perception des paysages par les visiteurs	4 400.00	4 602,96 €
- Reportage vidéo	1 714.00	non sur volet2
- Evaluation permanente du dispositif	2 200.00	annulé
- Frais d'animation GAL des calades	2 053.00	2 480,48 €
TOTAL	22 591.00	16 909,20 €

Présentation synthétique des principales réalisations¹

▪ Etude Paysagère

Réalisée entre mai 2006 et novembre 2007.

Novembre 2007 : validation finale de l'étude lors d'un troisième comité de pilotage.

L'étude a porté sur quatre points : diagnostic paysager, zooms paysagers (trois grandes catégories : lavande-site, lavande –mosaïque, lavande des hauteur ; chaque GAL a fait l'objet d'un zoom paysager et d'un classement dans l'une de ces 3 catégories), les enjeux pour demain et enfin les propositions d'actions.

Ces dernières sont classées en 4 familles d'actions : révéler le territoire lavande / réorganiser l'offre de découverte des paysages lavande / scénographier et intervenir dans les paysages lavande / nourrir l'interprétation : révéler les liens entre lavande, territoire et identité.

Le Pays de Dieulefit, territoire impliqué pour le GAL des Calades et des Senteurs, se situe en lavande-mosaïque, c'est à dire que la culture de la lavande cohabite avec des parcelles d'autres cultures (fruitiers, vigne, truffier...) sur des parcelles relativement petites.

▪ Perception des visiteurs

L'obtention tardive des co-financements vis-à-vis de l'échéancier prévu et l'impossibilité de repousser la mise en œuvre de cette opération a modifié l'organisation initialement envisagée pour cette action :

Les Routes de la Lavande ont sollicité « en urgence » des prestataires. Compte tenu des délais très courts entre la consultation et la période de lancement de l'opération, un seul prestataire était disponible et en mesure de réaliser les tables rondes visiteurs : Act'Objectif. 3 tables rondes étaient initialement prévues.

2 ont eu lieu dans des lieux d'hébergement collectifs : 1 au village vacances renouveau à Chandourène axée sur familles avec enfants ; 1 à la résidence touristique Escapades à Buis les Baronnies, axée sur les "seniors actifs".

Celle axée sur les clientèles "jeunes" a été remplacée par un entretien avec un Accompagnateur Montagne spécialisé dans les randonnées de découverte des paysages lavande ; des entretiens téléphoniques avec ses clients, randonneurs sportifs.

Octobre 2006 : présentation des premières indications lors de la réunion inter GAL.

Décembre 2006 : restitution des tables rondes visiteurs par le cabinet Act'objectif lors du premier comité de pilotage.

La synthèse analytique des tables rondes visiteurs ainsi que les comptes rendus de chaque table et entretien établis par Act'Objectif ont été diffusés auprès de chaque GAL par les Routes de la Lavande (document « tables rondes et entretiens sur la perception des visiteurs »).

¹ Pour des éléments plus complets se référer aux différents bilans et documents de restitutions.

- Tables rondes avec la population locale

Afin de conduire une action cohérente sur le territoire de chaque GAL dans le cadre de l'implication de la population locale, Les Routes de la Lavande ont établi une méthodologie commune aux sept GAL qui l'ont validée. Ce travail a débouché sur la rédaction d'un cahier des charges en vue du recrutement d'un prestataire extérieur pour conduire cette action qui a été portée par le GAL Ventoux.

Le cabinet retenu était Michel Quiot Consultants.

5 territoires sur les 7 GAL coopérant ont été concernés dont le GAL des Calades et des Senteurs où a eu lieu deux ateliers rassemblant les mêmes personnes.

L'ensemble des tables rondes a fait l'objet d'un document de synthèse et de propositions et d'orientations (émanant des ateliers).

Tout comme pour l'étude paysagère, ces propositions sont globales et non pas territoire par territoire. Ici elles portent sur 5 thématiques : lavande biologique et lavande équitable / lavande et innovation / lavande "patrimoine" savoir-faire / lavande et eco-tourisme / vers un Plan-Paysage lavande.

- Coordination générale et GAL

La coordination générale était confiée aux Routes de la Lavande qui avait missionné une personne pour cela, interlocutrice des différentes parties en présence.

Le rôle des RLL a été au niveau de la coordination globale de :

- Animer et suivre le projet de coopération
- Mettre en réseau : mettre en commun des résultats, assurer de la communication entre les partenaires, mettre en place une méthodologie commune aux GAL
- Coordonner les actions (implication de la population locale, étude paysagère, animation des Tables rondes avec les visiteurs).

L'association RLL a porté l'action "Perception des visiteurs" en organisant la mise en oeuvre des « tables rondes visiteurs » dans des structures d'hébergement du territoire et en assurant la diffusion des résultats issus des tables rondes.

L'animation pour le GAL s'est faite sur trois années (2006-07-08) à deux niveaux complémentaires :

- participation au programme d'actions général :
 - Participation aux différents moments de travail inter GAL et rencontres des comités, technique et de pilotage.
 - Contribution à l'élaboration des différents cahiers des charges nécessaires à la mise en oeuvre des actions - étude paysagère, perception de la population locale, perception des visiteurs - notamment par du partage d'idées quant à leurs contenus et de la relecture ; soit lors de rencontres de travail soit lors de travail personnel bureau.
- suivi et mise en oeuvre concrète sur le territoire du GAL :
 - Mobilisation de l' élu référent et des autres élus locaux lors de réunions et de commissions : information sur les avancées du programme, aide à la décision.
 - Accueil, accompagnement et suivi des bureaux d'étude : cadrage de l'application locale de leurs missions, mise en contact avec les personnes ressources des territoires concernés par les études, aide à l'organisation de rencontres, suivi local de leurs actions, participation aux comptes-rendus locaux...

Objectif du projet de coopération :

- Sensibilisation et communication sur le patrimoine protestant : renforcement de l'identité régionale et développement de l'attractivité touristique.
- Création d'un chemin de grande randonnée, international, culturel, de qualité, en soutien à l'économie locale.
- La recherche de partenaires et/ou territoires partenaires tout au long du tracé.

"Sur les Pas des Huguenots" est aussi un projet riche de possibles, il comporte au moins trois entrées thématiques exploitables et déclinables : l'environnement, le patrimoine, l'histoire du territoire.

Critères de suivi de la fiche action

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés initiaux	Objectifs chiffrés réalisés
De réalisation	Chef de projet	1/2 ETP	24 mois de mission
	Animation et gestion	1,5/5° ETP	15%
	Comités de pilotage nationaux	4	5
	Etude Tracé historique	1	1
	Manifestation internationale	1	1 en Allemagne
	Manifestations françaises	3	3 + réunions locales
	Sentiers thématiques	2	0
	Autres actions de valorisation	3	1
	Supports de communication	3	4

Etat financier

Types de dépenses	Prévisionnel	Réalisé
Animation coordination (national et local)	141 100 €	103 896,34 €
Mobilisation communication	94 938 €	5 606,04 €
Etude Tracé historique (française)	3 000 €	3 000 €
Valorisation patrimoniale culturelle historique (niveau du GAL)	50 000 €	16 937,75 €
TOTAL Gal des Calades et des Senteurs	289 038 €	129 440,13 €

Présentation synthétique des principales réalisations²

Les actions du projet Huguenots dans son ensemble sont nombreuses et riches aussi ne seront présentées ici et succinctement que les actions portées par le GAL des Calades et des Senteurs.

- Animation coordination en France

Un chef de projet national a été recruté en novembre 2006 et un secrétariat trilingue a été mis en place en mars 2007.

Le GAL des Calades et des Senteurs a participé - au côté du chef de projet - à l'ensemble des actions de coordination en tant que GAL chef de file.

Les prestations de coordination ont intégré :

- le suivi du calendrier et du budget,
- l'établissement des cahiers des charges des études et des actions,
- le suivi des actions nationales,
- la mise en œuvre du comité de pilotage national,
- le suivi administratif du projet,

² Pour des éléments plus complets se référer aux différents bilans et documents de restitutions.

- la préparation et le suivi des comités de pilotages nationaux, le transfert d'information vers les niveaux internationaux,
- La recherche et l'étude de tout domaine relevant de la thématique et du projet ainsi que la communication nationale autour du projet et la préparation de l'étape suivante du projet.

La dominance de ce travail s'est située au niveau de l'accompagnement des actions et des études nationales, la communication générale sur le projet, la coordination des comités de pilotage nationaux et les travaux préparatoires en vue de la formulation d'un nombre de préconisations quant à la structuration future.

Des démarches ont été effectuées (contacts, rencontres et participation aux colloques) en direction des secrétariats nationaux du programme INTERREG IVB - Espace Alpin et Espace Europe NO - et en direction de structures ayant opéré dans le cadre de ces programmes (Grande Traversée des Alpes).

- Mobilisation communication

La mobilisation a permis d'informer et mener des concertations avec tous les partenaires potentiels (institutions, associations...) de l'existence du tracé et de l'envergure du projet.

L'étude du tracé historique a permis d'identifier les départements, les communautés de communes et les communes directement concernées par notre démarche. Un dossier de présentation du projet a été envoyé à l'ensemble des collectivités se situant sur le tracé et dans un deuxième temps à l'ensemble des offices du tourisme et associations du patrimoine. Un dossier de presse a été réalisé et distribué au niveau régional.

Cette démarche d'information a été complétée par des relances téléphoniques, des réunions d'information, des présentations devant des commissions et des conseils, des réunions de travail dans les territoires.

Plus particulièrement il y a eu trois grandes journées de mobilisation et de communication :

- L'inauguration à Die le 12 mai 2007 en présence de 150 personnes, de nombreux élus et partenaires dont un représentant du chef de file international.

- Le rendu final de l'étude de faisabilité le 25 mars 2008 a fait l'objet d'une manifestation au Manège de Chambéry et a mobilisé une centaine de personnes des quatre départements concernés par le tracé.

- Une journée de clôture de la phase de conception du projet a eu lieu à Dieulefit le 6 septembre 2008 en présence des partenaires suisses et allemands et d'une assistance d'environ 130 personnes. Lors de cette manifestation étaient aussi présents les élus locaux, régionaux et départementaux.

Le journal du projet a été installé sur le net en juillet 2007.

Suite à la validation du tracé définitif du chemin, une seconde campagne d'information a été lancée auprès des nouveaux partenaires identifiés.

- Etude tracée historique

Cette étude a permis de définir un tracé historique de l'exil des Huguenots du Dauphiné entre Le Poët-Laval et Genève.

Monsieur Pierre Bolle, historien, ancien maître de conférence de Grenoble II, a réalisé cette étude et Monsieur Boris Transinne, graphiste, a réalisé la carte qui a fait l'objet d'un roll-up, d'un fichier numérique et d'une carte papier par département.

- Valorisation patrimoniale et historique

Un inventaire des principaux sites patrimoniaux situés sur le tracé du sentier et liés à la thématique huguenote a été réalisé par L'association Think Tank Productions en étroite collaboration avec Pierre Bolle.

Le Musée du Protestantisme Dauphinois à Poët-Laval est le point de départ ou d'arrivée de l'itinéraire. Il consacre déjà une de ses vitrines à la thématique de l'exil des Huguenots. Sa bibliothèque contient également une documentation sur ce sujet. Aujourd'hui il convient

d'étendre et de détailler la présentation muséographique de cet épisode historique, présenter l'itinéraire suivi, ses variantes, ses caractéristiques.

- réaliser une étude architecturale de faisabilité quant aux extensions envisagées et une étude quant aux consignes de sécurité pour l'ensemble du musée et un relevé géométrique nécessaire à la première étude

- changer le mode de chauffage des lieux, condition préalable aux aménagements ultérieurs.

Par la suite le Musée souhaite mettre en œuvre les conseils de l'étude architecturale notamment en ce qui concerne les travaux liés aux infiltrations et drainages, puis dans un 2^e temps revoir la muséographie et ouvrir au public 1 voire 2 autres salles dont une sera consacrée au projet « Sur les Pas des Huguenots ».

Au niveau national une étude de faisabilité du tracé a été menée, portée par le GAL Pays Diois ; ce territoire a également accompagné des actions locales (restauration de temples, création d'une exposition).

Au niveau international une charte graphique commune a été créée et une étude marketing réalisée.

Une action de communication s'est tenue lors de la Foire du Burgwald et des contacts très réguliers avec la Suisse - puis un peu plus tard avec l'Italie - ont eu lieu dans le but de travailler avec des relais locaux leurs prochaines implications dans le projet.

Fiche action 11	Terres Caprines
------------------------	------------------------

Objectif du projet de coopération	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer des « identités » caprines dans une démarche de territoire <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir l'importance de l'élevage caprin auprès des populations locales ○ Mettre en place des actions durables d'appropriation identitaire de la filière caprine sur ces territoires, notamment portées par les acteurs locaux non liés directement à cette filière ▪ Utiliser des actions culturelles et artistiques pour créer du lien social <ul style="list-style-type: none"> ○ Associer les acteurs locaux à une réflexion sur l'identité locale ○ Créer des outils de médiation au travers du culturel et de l'artistique ▪ Permettre des échanges d'expériences et mutualiser des méthodologies. 	

Critères de suivi de la fiche action

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés initiaux	Objectifs chiffrés réalisés
De réalisation	Animation, coordination, missions Outils de travail Restitution diffusion Festivité locale	16 jours GAL 131 jours Caprines outils informatiques 3 pour la création, 1 pour l'expo et pour le territoire 1 journée	11 jours environ : GAL NC 0 1 enquête, 3 expo, 4 films 1 journée

Etat financier

Types de dépenses	Prévisionnel	Réalisé
Coordination générale	41 255 €	26 984,62 €
Outils de travail	1 500 €	
Restitutions, diffusions, Festivité locale	31 700 €	47 508,01 €
Animation Gestion GAL	8 000 €	2 491,50 €
TOTAL	82 455 €	76 984,13 €

Présentation synthétique des principales réalisations³

▪ Etude ethnologique :

Réalisée par I. Baumont et J. Huguet. Participation de F. Portet, service ethnographie de la DRAC Rhône-Alpes, et D. Musset, conservatoire du patrimoine de Salagon pour la définition et la validation du projet de terrain et de la méthodologie d'enquête.

Juin 2007 : repérages terrain ; rencontre d'acteurs de la filière caprine de Rhône-Alpes et de PACA et des acteurs des territoires impliqués dans la coopération.

Été 2007 : réalisation des enquêtes. 5 éleveurs enquêtés par territoire avec un ajustement qui fit rencontrer un peu plus d'éleveurs en Drôme du fait de leur plus grand nombre.

Les deux enquêteurs soulignent la richesse des rencontres. Cette richesse de terrain a permis de mettre en lumière une très grande diversité de pratiques agricoles, de parcours de vie et d'enjeux dans les liens aux territoires.

Automne et hiver 2007 : temps de l'écriture qui s'avéra plus long que prévu (jusqu'en avril 2008) ce qui a retardé la publication de plus de 6 mois. Les deux sociologues soulignent leurs difficultés personnelles dans l'harmonisation des différentes parties rédigées par chacun. Ils l'analysent par la reprise d'autres activités parallèles, une fois sortis du terrain, et leur approche respective très différente. Ces difficultés furent renforcées par un manque de clarté de la commande des partenaires techniques.

Avril 2008 : 1 restitution-débat sur le GAL (Chabrillan) ; 6 en tout.

▪ L'entre-sort caprin : Pampille, Filou, Racaille et Les Autres

Le choix pour la création de l'exposition a été celui d'une équipe résolument artistique.

Partant des contraintes imposées (montage et démontage rapide, adaptation de l'exposition à différents types de lieux, création d'une ambiance caprine) E. Gascoin et C. Carraud ont créé un module d'exposition sous la forme d'un entre-sort forain : création d'une remorque-accordéon recevant des éléments plastiques, visuels, sonores et audiovisuels présentant leur expérience de visites d'exploitations caprines et leurs rencontres avec les chèvres et leurs chevriers, un « petit musée de la chèvre ».

La remorque a été finalisée en décembre 2007. Elle répond à la nécessité de l'itinérance en permettant une même qualité de présentation d'un lieu à l'autre. Elle est originale et attractive pour le public. Ses déplacements sont compliqués par les réglementations de PTAC du véhicule tracteur et de la remorque. Sa diffusion doit être faite par un des partenaires techniques formés au montage. Elle peut accueillir 10 spectateurs à la fois pour une visite variable de 10 à 30 minutes.

La création structurelle de la remorque a nécessité un temps de travail et un investissement matériel important. Tant les commanditaires que les artistes soulignent l'originalité mais aussi l'aspect accapant de cette réalisation. Les deux créatrices regrettent de n'avoir pas suffisamment travaillé ensemble certaines étapes dont l'assemblage qui aurait pu être plus travaillé et qui aurait peut-être mieux répondu aux attentes des commanditaires.

C'est l'approche artistique qui bien que souhaitée par les partenaires techniques les a quelque peu déroutés. En effet, l'exposition n'est pas didactique et encore moins pédagogique, elle est artistique et sensible ; ce qui nécessite - pour un travail de pédagogie et de sensibilisation au métier d'éleveur - de la montrer au sein d'un événement plus large ou de prévoir d'autres animations autour.

Avril 2008 : 3 restitutions sur le GAL (Chabrillan, Vesc, Fêtes Caprines) ; 8 en tout.

▪ Le film : Chevriers

A. Krichel, la réalisatrice, prit le parti de montrer la diversité des éleveurs caprins sans commentaire ni interview, en retraçant - par un montage de différents éleveurs - la journée d'un chevrier de la traite du matin à la traite du soir.

Septembre-novembre 2007 : tournage sur 14 élevages différents.

³ Pour des éléments plus complets se référer aux différents bilans et documents de restitutions.

Le tournage n'a eu lieu qu'en automne impliquant que certains travaux n'ont pu être filmés (même si le désaisonnement des lactations chez certains éleveurs a permis des images de chevreau). Les Elevages Alpes Provence ont regretté que les images des Alpes de Haute Provence ne présentent que très peu de scènes de fromagerie car ce département est majoritairement fermier et que les chèvres étaient pour la plupart taries lors des semaines de tournages.

Décembre 2007-janvier 2008 : montage.

De nombreux aller-retour furent ensuite nécessaire car les Elevages Alpes Provence mettaient en cause certaines scènes : prises de vue à la Fromagerie de Banon, avec qui l'association est en contradiction puisque son but est de défendre les fromages fermiers. Un compromis fut trouvé : conserver des scènes de la fromagerie (certains éleveurs laitiers étant filmés en parallèle) et ajouter des scènes de fromageries fermières.

Le montage final fut pressé à 500 exemplaires.

Diffusion-débat : 4 sur le GAL (Suze sur Crest, Truinas, Divajeu, Chabrillan) ; 10 en tout.

Le film est présenté sur le site de la revue professionnelle La Chèvre - www.la-chevre.fr

▪ Les restitutions

Le principe du programme Terres Caprines était de présenter les créations réalisées aux populations locales de territoire en partant du principe qu'elles méconnaissent souvent le métier d'éleveur caprin. Ces restitutions s'associaient à des événements déjà organisés par les partenaires techniques :

- L'université populaire du Goût organisée par le CFPPA dans le Diois ;
- Le « Chèvre de printemps » organisé par la FRECAP dans le Pays Dignois ;
- Les veillées et fêtes caprines organisées par Les Caprines dans le Val de Drôme ;
- La foire aux saveurs et aux senteurs co-organisée par les élevages Alpes Provence dans le Pays de Haute Provence.

L'exposition fut aussi montrée à Fromagora, concours national du fromage de chèvre, dans le cadre du printemps de la chèvre en Haute Savoie et lors du week-end de ferme en ferme dans une ferme du pays de Dieulefit.

Le travail de l'enquête ethnologique a été valorisé au travers d'un documentaire radiophonique « retour sur le retour à la terre » diffusé sur France Culture en avril 2008 dans le cadre de l'émission « sur les docks ».

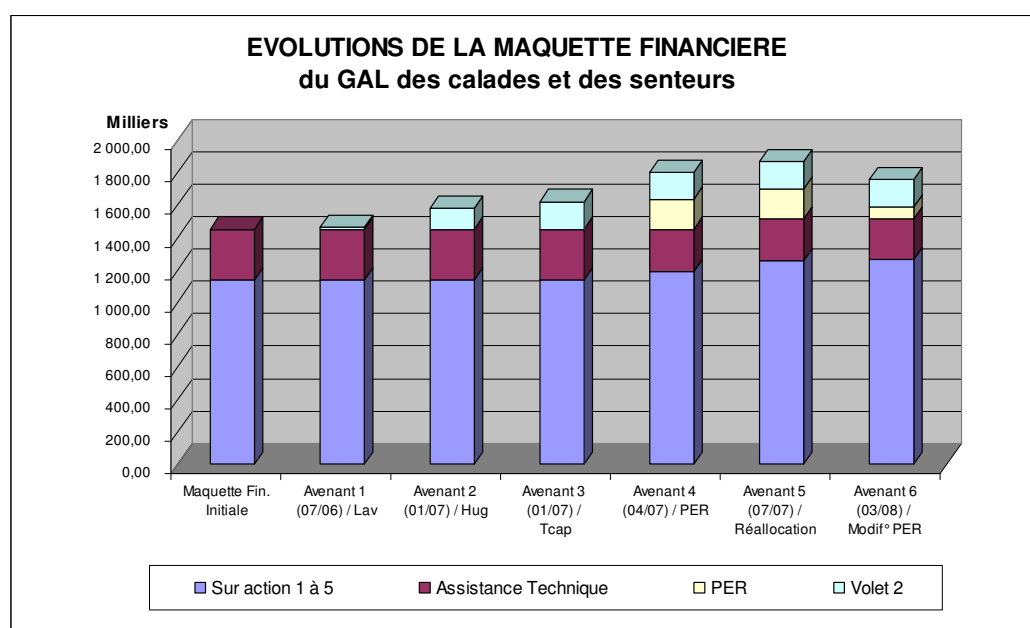
III. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME

▪ Evolution de la maquette financière

Depuis le début du programme la maquette financière du GAL a largement évoluée : d'une part par les basculement de fiches à fiches, mais surtout grâce à l'allocation de nouveaux fonds. Ces modifications se sont traduites par la signature de 6 avenants à notre convention avec le CNASEA.

Mis à part le dernier (sur la transformation de FEOGA en FNADT pour les dossiers PER) chaque avenant à donner lieu à une augmentation de la maquette financière du GAL :

Entre 2006 et 2008, l'enveloppe globale attribuée au GAL est passée de 1 454 516 euros à 1 759 888,71 euros. Soit 305 372 euros supplémentaires.



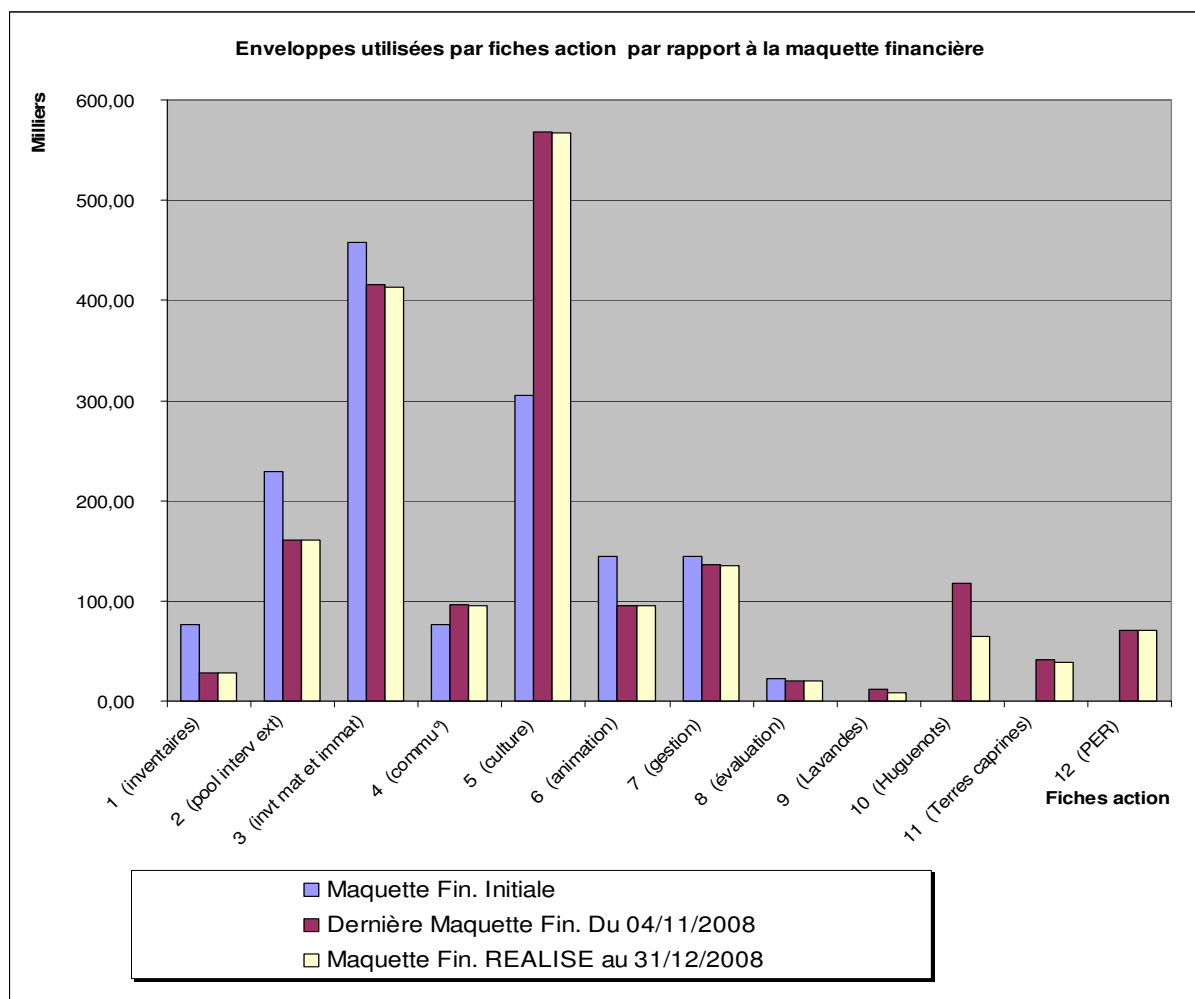
Ces évolutions ont eu une réelle incidence sur notre programmation.

Celle-ci est assez variable selon les années. Après un ralentissement en 2006, la programmation a été largement relancée en 2007 grâce aux nouveaux moyens financiers mis à la disposition du GAL.

A. Etat de la programmation

Le GAL des Calades et des Senteurs affiche un taux de consommation de son enveloppe globale de 96,42%, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (95,98%).

Le programme LEADER+ a permis au GAL d'attribuer pour 1 696 849 euros de subventions européennes, sur un Budget Total Eligible de 3 803 822 euros. Le taux de programmation moyen sur l'ensemble des projets atteint ainsi 44,61 %.



Les fiches actions les plus « consommatrices » sont les fiches action 3 (investissements matériel et immatériels) qui représente 24,33 % du montant réalisé ; et la fiche 5 (programmation culturelle) qui représente 33,41 % de l’enveloppe globale.

La fiche 5 a été ré abondée à plusieurs reprises au cours du programme : l’enveloppe initialement prévue de 305 000 euros a été augmentée à 6 reprises pour atteindre 566 913,44 euros.

- Les bénéficiaires du programme

Sur la durée du programme, 62 porteurs de projets différents ont sollicités LEADER+, 54 d’entre eux ont bénéficiés de subventions : 3 Communautés de Communes, 3 mairies, 1 agriculteurs, 1 Régie, 1 SCOP, 45 associations.

Les 12 plus gros bénéficiaires se partagent plus de 67% de la maquette financière avec des enveloppes cumulées entre 40 914 et 212 820 euros. Ce sont : la CCVD, la CCPD, le Bled, les Caprines, le Fenouillet, Valentine Compagnie, la Bégude-de-Mazenc (PER), la Bizz’art Nomade, la Scène du Balcon, les Nouvelles du Conte, Coefficient 7, l’ADCAVL.

Les 4 plus gros bénéficiaires (2 Communautés de Communes, 2 associations) ont perçus 37,36% des subventions, soit 633 905,77 €, avec des montants cumulés de subventions supérieurs à 100 000 euros de subventions.

Parmi les bénéficiaires, certaines structures ont déposées un nombre important de dossiers.

Nombre de structures	Nombre de demandes subventions déposées
35	1 ou 2
7	entre 3 et 5
8	entre 6 et 9
4	10 et plus

C'est notamment le cas des associations culturelles organisant des festivals ou des programmations annuelles.

- Le partenariat financier

Dans l'analyse que l'on peut faire du financement des opérations menées sous LEADER+, il est intéressant de différencier le Budget Total Eligible (BTE) du Budget Total (BTE plus recettes) des opérations pour appréhender la participation réelle des différents partenaires financiers.

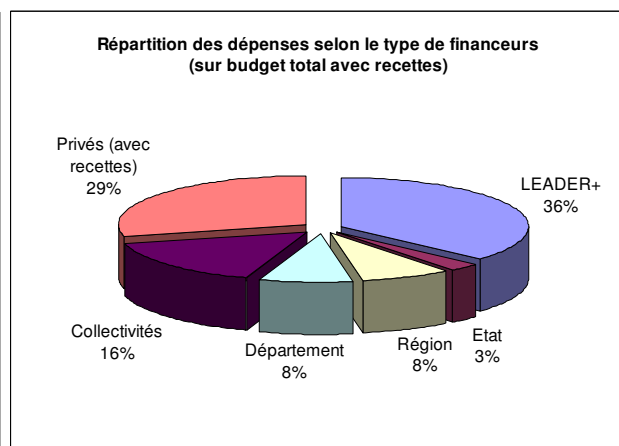
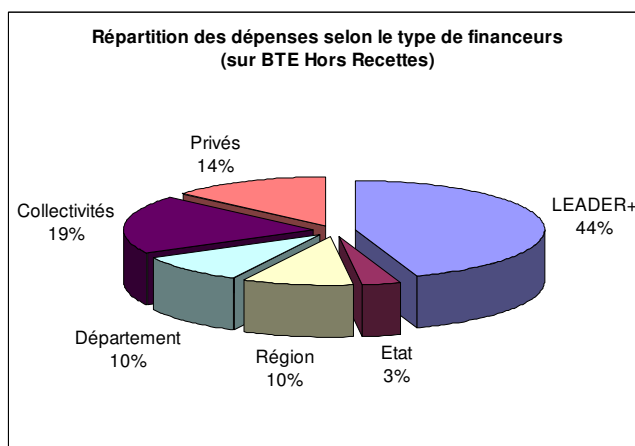
La contribution communautaire représente 44% du BTE Total et 36 % de la Dépense Totale engagée sur le programme (comprenant les recettes des opérations), assistance technique comprise.

L'engagement de l'Etat s'élève à 3 % des montants programmés, le Département et la Région apportent chacun 10 % de la dépense totale éligible (BTE).

Les collectivités locales (principalement les Communauté de Communes) ont supportées 19 % de l'ensemble des dépenses éligibles.

Leur participation en tant que maître d'ouvrage d'opérations ou co-financeurs - représente près de 732 248 €, soit plus de 14 % des dépenses engagés dans les projets auxquelles il faut rajouter le financement de l'animation, la gestion et l'évaluation du programme (plus de 250 000 €, sur les fiches action 6,7 et 8).

La participation des acteurs privés doit être soulignée. Ils ont financés 29% du coût total des opérations (BTE plus recettes). Cette participation financière est constituée pour plus de 61 % par les recettes des opérations programmées.



La part des recettes non éligibles est importante. 1/3 des dossiers programmés ont des recettes directes non comptabilisées (63 dossiers).

La part des dépenses globales prise en charge financièrement par les acteurs privés (très majoritairement des associations) passe de 14 % (du BTE) à 29 % (du BT) selon que l'on prennent ou non en compte les recettes liées aux l'opérations.

Remarque : Si on analyse de manière séparée les 63 opérations générant des recettes, et que l'on raisonne en coût total, Leader+ est relégué au second rang des financeurs de ces projets (avec 24,91%), derrière les financements privés (47,90%).

B. Situation des paiements

▪ Paiements aux bénéficiaires

Globalement les bénéficiaires des subventions jugent normaux les délais de traitement et de paiement des dossiers, au regard des autres procédures (selon les enquêtes menées lors de l'évaluation finale).

Le décalage entre la programmation de subventions et le paiement se situe essentiellement au niveau du conventionnement. Le GAL a fait le choix de programmer les dossiers sur budget prévisionnel, mais de ne conventionner avec les bénéficiaires que lorsque ceux-ci ont obtenus les arrêtés de subventions des cofinancements. Les délais entre le dépôt des pièces de demande de paiement et le versement effectif des fonds étant par contre réduit au minimum.

Etat des mandatements effectués auprès des maîtres d'ouvrage par rapport à la programmation

ANNEES	Montants programmés cumulés	% Mt programmés sur le total	Mandatements aux Bénéficiaires cumulés	% mandatés p/r programmé
2002 / 2003	399 070,21 €	23,52%	16 224,44 €	4,07%
2004	639 500,53 €	37,69%	263 444,15 €	41,20%
2005	1 125 398,30 €	66,32%	569 767,65 €	50,63%
2006	1 254 642,57 €	73,94%	910 031,22 €	72,53%
2007	1 619 255,31 €	95,43%	1 182 595,97 €	73,03%
2008	1 696 849,59 €	100,00%	1 696 849,59 €	100,00%

Des modifications ont été mises en place en 2007 et 2008 sur le montage des nouveaux dossiers afin de s'adapter aux contraintes de clôture du programme, de gagner en efficacité et de diminuer les délais entre l'attribution et le paiement des subventions.

▪ Reconstitution des avances

La Communauté de Communes du Pays de Dieulefit a fait le choix de ne pas mettre en attente les paiements aux bénéficiaires, même dans les périodes où la trésorerie LEADER+ n'était pas suffisamment alimentée.

Ainsi, les porteurs de projet n'étaient pas contraints de subir des retards de versement de subvention qui auraient pu handicaper le bon déroulement de leur opération.

Le montant de FEOGA-O versé en 2008 aux maîtres d'ouvrage est beaucoup plus important que les autres années : cela s'explique par le solde de dossiers pluri annuels ou de dossiers « retardataires » et par la programmation et le solde des dossiers 2008. Cette dernière année représente 30 % de l'ensemble des mandatements réalisés depuis le début du programme.

**Etat des mandatements
effectués auprès des maîtres d'ouvrage
par rapport aux reconstitutions d'avance perçues**

ANNEES	Mandatements aux Bénéficiaires	Versements du CNASEA au GAL	Solde des paiements
2002 / 2003	16 224,44 €	105 666,84 €	89 442,40 €
2004	247 219,71 €	228 721,10 €	-18 498,61 €
2005	306 323,50 €	243 431,88 €	-62 891,62 €
2006	340 263,57 €	376 939,77 €	36 676,20 €
2007	272 564,75 €	314 703,34 €	42 138,59 €
2008	514 253,62 €	390 459,83 €	-123 793,79 €
	1 696 849,59 €	1 657 860,76 €	
		Montant restant dû au GAL au 31/12/2008 :	36 926,83 €

A ce jour, l'écart entre les mandatements effectués aux maîtres d'ouvrage et les reconstitutions d'avance perçues du CNASEA est de 36 926,83 €.

L'annonce de la prise en charge du pré-financement du solde du programme par le CNASEA a été accueillie avec un grand soulagement car cela représentait une avance de trésorerie non négligeable pour une petite Collectivité.

C. Le suivi du dégagement d'office

Le GAL n'a subi aucun dégagement d'office au cours du programme.

Un suivi financier a été réalisé chaque année, en amont, pour anticiper les risques de dégagement et prendre les mesures adaptées pour optimiser la consommation (relance des porteurs de projet...).

Par ailleurs, cette bonne consommation de l'enveloppe est aussi le résultat d'une relative souplesse donnée à l'attribution des fonds, notamment vers les projets culturels. Les règles de dégagement d'office ont conduit à s'inscrire dans une logique de consommation financière qui a donc eu des effets sur le type d'actions financées.

En 2007, l'attribution d'une enveloppe FEOGA-O complémentaire pour le PER a eu pour conséquence de modifier les objectifs de consommation du GAL pour les 2 dernières années (l'objectif de consommation a été augmenté d'environ 90 000 euros de FEOGA-O par an).

A la fin de l'année, le GAL était dans une situation délicate, d'une part parce que l'avancement des projets d'investissement concernés par le PER cadrait mal avec les délais imposés par LEADER+, d'autre part parce que le démarrage tardif des opérations et la consommation limitée de FEOGA-O en 2007 risquait d'amener le GAL à avoir du dégagement d'office.

Au vue de cette situation et compte tenue de la difficulté de coordination de ces deux procédures, la Communauté de Commune du Pays de Dieulefit et le GAL des Calades et des Senteurs ont demandé au CNASEA et à la DIACT que l'enveloppe PER LEADER + soit diminuée et qu'une partie des fonds FEOGA-O soient remplacés par du FNADT.

Cette option a été validée début 2008, ce qui a écarté les risques de dégagement : l'enveloppe de la fiche action PER a été diminuée et entièrement consommée.

IV. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

A. Fonctionnement du comité de programmation (CP)

Le GAL a mis en place un fonctionnement avec 2 comités, technique et de programmation. Le Comité Technique analyse les projets en amont, ce qui a facilité les prises de décision et a contribué au bon fonctionnement du Comité de Programmation.

▪ Modalités de présentation des dossiers :

Le Comité de Programmation est dirigé par le Président du GAL et animé par la personne chargée de la coordination et de la gestion de LEADER+. Elle est chargée de présenter les projets avec les animateurs LEADER+, qui ont aidé à la constitution des dossiers de demande de subvention.

Tous les membres du Comité (titulaires et suppléants) reçoivent : une convocation au plus tard 15 jours avant la réunion, et les documents nécessaires une semaine avant (notamment le feuillet 4 pages « demande de subvention » des dossiers à programmer).

Le Comité de Programmation peut de manière exceptionnelle, recevoir le porteur d'un projet sur proposition du Comité Technique (gros dossiers ; dossiers « délicats »).

▪ Mode de sélection des projets

Des critères de sélection ont été définis en 2003 et ajustés au cours du programme.

Le Comité de Programmation étudie les dossiers, écoute les informations complémentaires données en réunion et les avis du Comité Technique, débat et vote à main levée la programmation.

Si le maître d'ouvrage d'un projet fait partie du Comité de Programmation, les débats se poursuivent après sa sortie de la salle de réunion et le vote à lieu ensuite en son absence.

Nombre de Comités réalisés depuis le début du programme

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
5	8 + 1 consultation écrite	7	7 + 1 consultation écrite	5 + 2 consultations écrites	3 + 3 consultations écrites	1

Le Comité de Programmation n'a que légèrement évolué dans sa composition au cours du programme LEADER+, malgré un renouvellement de ses membres. Le nombre de titulaires varie selon les années de 17 à 20. Le principal changement vient de l'augmentation de la part des représentants privés, qui est passé de 9 à 14 en début d'année 2007, pour revenir à 11 en fin de programme.

Un dernier Comité a eu lieu au début du mois de janvier 2009 pour faire le bilan du programme et valider les documents de clôture.

Composition en 2008 :

Les membres du Comité se répartissent actuellement de la manière suivante :

	Début 2008	Fin 2008
Nombre de membres (titulaires) :	18	17
Nombre de représentants privés (titulaires) :	12	11
Nombre de femmes (titulaires) :	8	7
Nombre de personne de - de 25 ans (titulaires) :	0	0
Présence de représentants d'organismes environnementaux :	1	1

(Voir liste et évolution des membres du Comité de programmation : Annexe 7).

L'obligation d'un partenariat public/privé a eu un impact positif, en assurant principalement des prises de décision mieux adaptées au contexte local et une meilleure connaissance et une prise en compte des porteurs de projet et des acteurs locaux.

On peut relever la participation toujours prépondérante des acteurs privés à ce comité.

Lors des Comités on constate également :

- une forte présence des opérateurs culturels, à la fois en tant que porteurs de projets et comme acteurs du programme au sein du GAL,
- un désengagement et/ou une faible mobilisation des autres acteurs, notamment des collectivités.

Les mesures de simplification mise en place par le CNASEA ont été prises en compte à plusieurs niveaux :

- Dans le contenu des dossiers : une attestation sur l'honneur des porteurs de projet sur leur régularité par rapport aux obligations fiscales et sociales est demandée, et les devis doivent être produits en fonction de la nature de l'opération.
- Au niveau de la programmation : La reprogrammation des dossiers est effectuée sous forme de listes, et des consultations écrites ont été réalisées lorsque cela était nécessaire.
- En ce qui concerne le double quorum : le nombre de membres du Comité a été modifié.

- Le double quorum

Les problèmes de double quorum rencontrés en 2006, ont été à l'origine de modifications au sein du Comité de Programmation :

- Afin d'atteindre plus facilement le quorum (en nombre de votants présents), le nombre de titulaires baisse de 20 à 18 : les chambres (qui étaient membre du collège privé) n'ont plus de représentants votants mais sont invitées.
- Pour que le collège public soit mieux représenté, le nombre de suppléants est augmenté : les représentants des Communautés de Communes ont chacun 2 suppléants.
- Afin d'être certain d'atteindre le double quorum, les membres du Comité sont contactés par téléphone avant chaque réunion.

B. Utilisation de l'assistance technique

La Communauté de Communes du Pays de Dieulefit assure, par convention avec les deux autres Communautés, la gestion de ce programme.

- Animation du programme :

- un chargé de mission, à temps partiel en charge de la coordination générale,
- un chargé de mission, à temps partiel sur la thématique « culture et patrimoine »
- un chargé de mission, à temps partiel sur la thématique « patrimoine naturel » au début du programme.

Missions : Animation globale du programme, communication, mobilisation et appui aux porteurs de projets (ingénierie de projet), élaboration des dossiers présentés en CT et CP.

Au regard des évolutions du programme et du poids pris par l'appui aux porteurs de projets et le montage des dossiers, l'évaluation révèle que :

- cette fonction d'animation est insuffisante pour appréhender l'ensemble des problématiques attachées à la mise en œuvre d'une politique culture avec les acteurs associatifs.
- le volet « patrimoine » apparaît également insuffisamment traité et aurait nécessité la mise en place de moyens d'ingénierie plus importants.

▪ Gestion du programme :

- un chargé de mission, à temps partiel en charge de la coordination générale,
- un agent de développement de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit à temps partiel en charge du suivi du programme par la structure porteuse,
- un l'agent comptable à temps partiel de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit,

Missions : instruction et suivi des dossiers, contrôle, gestion financière du programme sur PRESAGE, coordination (organisation et animation des Comités Technique et de Programmation), suivi de la réalisation du programme en lien avec le chargé d'évaluation.

Les temps de travail des différentes personnes en charge du suivi du programme ont évolués entre 2004 et 2008.

(Voir évolution des moyens humains attribués à Leader+ par années : Annexe 8).

Ces techniciens travaillent en étroite collaboration avec les autres techniciens des 3 Communautés de Communes associées pour mettre en œuvre le programme LEADER+.

Bien que pouvant apparaître comme une surcharge complémentaire, la mise en place d'une instance technique constitue un des points forts du GAL, en permettant une concertation entre les différents intervenants et une meilleure gestion des dossiers.

Remarques : En terme de consommation financière, les fiches 6,7 et 8 (animation, gestion et évaluation du programme) restent en dessous du taux maximum qu'il est possible d'attribuer à l'assistance technique puisqu'elles représentent à elles trois 14,74 % de l'enveloppe globale programmée, soit 250 083,48 euros de subventions.

C. Actions d'évaluation du programme

Le GAL a engagé fin 2002, une démarche d'auto-évaluation au "fil de l'eau", assistée par un intervenant extérieur.

Chaque année l'évaluation s'est faite au regard du programme initial : objectifs, priorités, indicateurs de réalisation, etc.

L'intervention proposée s'est adaptée aux modalités concrètes d'engagement du programme. Ainsi à différentes étapes, des consultations (tables-rondes, enquêtes) ont été engagées en fonction des éclairages attendus sur différentes problématiques soulevées, notamment dans le champ culturel.

En 2003, différents travaux ont été réalisés :

- Un travail de « reformulation » du programme, permettant de préciser le contenu des fiches-actions (objectifs, bénéficiaires, critères et indicateurs d'évaluation...).
- Une enquête auprès des membres du Comité Technique sur la problématique des projets culturels.
- Une enquête écrite sur la mise en œuvre globale du programme auprès des membres du Comité Technique et de Programmation, utilisée pour l'élaboration du bilan d'exécution 2003.

Chaque évaluation annuelle a permis des réajustements :

Ainsi le bilan 2003 s'est concrétisée en 2004 par des propositions d'ajustements des fiches-actions, validé en Comité de programmation et la mise en place d'une enquête auprès des associations / « entreprises » culturelles.

A la suite des réflexions engagées en 2004, deux démarches ont été mises en œuvre en 2005 :

- l'instauration d'une fiche « porteur de projet », destinée à mieux apprécier les structures bénéficiaires, en particulier celles relevant du champ culturel (cf. synthèse en annexe),
- deux séances de travail réalisées début 2005 sur des thématiques traités : « entreprises » culturelles et développement culturel local et le patrimoine bâti.

Compte tenu de l'avancement du programme et des échéances de clôture de la programmation, l'évaluation finale a été réalisée fin 2006 plutôt qu'en 2007 (voir Evaluation finale du GAL).

Une consultation par questionnaire a eu lieu auprès des membres du Comité Technique et du Comité de Programmation et auprès des bénéficiaires du programme.

En 2007, le prestataire s'est vu confié une mission complémentaire pour la valorisation de l'évaluation dans le cadre de la réflexion sur la candidature au prochain programme LEADER.

En 2008 l'évaluation a été faite en interne par les animatrices du GAL. Elle a commencé dès l'été car ce travail a également servi à retravailler la candidature LEADER.

D. Mesures prises pour assurer la publicité du programme

L'enquête menée en 2006 pour l'évaluation finale auprès des bénéficiaires des subventions, montre que la communication sur LEADER+ donne lieu à des avis partagés.

On peut retraduire les avis sous cette forme : les bénéficiaires inscrits dans les réseaux d'acteurs ont pu bénéficier de l'information par des relais professionnels et/ou techniques, au regard d'un programme qui apparaît complexe, confidentiel et sur lequel la communication reste difficile...

Des outils de communication ont été diffusés dès 2003. Le GAL a réalisé : une plaquette de présentation générale de LEADER+, deux fiches techniques (l'une expliquant le circuit de gestion et listant les fiches action, l'autre sur l'utilisation des fonds LEADER+), des affiches. Ces éléments étant jugés insuffisants, une réflexion a été menée sur la création d'un site internet. Cette idée a finalement été abandonnée, au vue de la méconnaissance du nouveau territoire GAL par les acteurs.

Aussi dès 2004 la diffusion de la plaquette a été relancée auprès de toutes les mairies du territoire.

A partir de septembre 2004 et jusqu'à la fin du programme, une information sur les décisions de chaque Comité de Programmation a été effectuée sur la base :

- d'un communiqué de presse à destination des journaux locaux,
- d'un courrier en direction des élus des communes concernées, et en fonction de la localisation des projets.

Cette information sur les initiatives soutenues a permis de valoriser le programme LEADER+ et les moyens consacrés à cette démarche.

Parallèlement, les Communautés de Communes ont assuré une fonction de relais d'information, par le travail d'accueil et d'appui de porteurs de projets opéré par leurs techniciens.

En 2006 une communication finale sur le programme LEADER+ a été proposée : l'ensemble des porteurs de projets aidés, les membres du comité de programmation et les élus du territoire... ont été conviés à une restitution du bilan final.

L'élaboration de la candidature LEADER a aussi permis de revenir sur les actions et le bilan LEADER+ à l'occasion de réunions publiques. La dernière ayant eu lieu le 31 janvier 2008.

E. Actions de contrôle de service fait

▪ Contrôles réalisés par le GAL

Les contrôles de service fait ont été établis systématiquement après vérifications des pièces (factures, relevés de compte et documents de demande de paiement) de manière manuscrite puis à partir du logiciel PRESAGE.

Les dysfonctionnements et la lenteur du logiciel ont été par moment un véritable handicap pour le bon traitement des dossiers.

Les anomalies constatées par le CNASEA dans le cadre du plan de rattrapage du contrôle des CSF ont été corrigées.

Des visites sur place ont été réalisées pour une part relativement importante des opérations : pour le suivi de la majorité des actions de diffusion culturelle (présence lors des représentations...), et de manière systématique pour vérifier la présence physique des investissements financés.

La formalisation systématique de ces visites sur document a été effective suite aux recommandations de la CICC.

Aucune action spécifique liée aux contrôles de service fait n'a été menée en 2008.

▪ Autres contrôles

Le GAL a fait l'objet de plusieurs types de contrôles entre 2005 et 2008.

Contrôle de la CICC (Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles),

Contrôle sur site effectué en juin 2005 :

Ce contrôle a été réalisé par M. Fémina (de l'IGA). Il s'est déroulé de la façon suivante : entretien avec les gestionnaires et vérification de 6 dossiers (vérification des pièces et de la fiche PRESAGE), puis de 2 dossiers complémentaires en 2007.

- Dossier **1507** – Gestion du programme 2002/2003
- Dossier **1508** – Animation du programme 2003
- Dossier **5953** – Les caprines : résidences 2004
- Dossier **2206** – Zafourire : le cirque chante 2003
- Dossier **7449** – Sauvetage : Maison de la terre : ateliers terre
- Dossier **2211** – CC Pays de Dieulefit : inventaire du patrimoine

Des recommandations ont été faites pour améliorer la gestion : formalisme des vérifications faites lors d'acomptes par l'établissement de CSF de manière systématique, formalisme des visites sur place, vigilance dans le remplissage des annexes des appels de fonds.

- Dossier **10282** : la Scène du Balcon, Eclats 2004, Avant premières, festival...
- Dossier **14587** : la Scène du Balcon, Eclats 2005, Festival, avant premières...

Ces 2 dossiers complémentaires n'ont fait ressortir aucune anomalie.

Contrôles 5% (contrôle sur place du GAL et du bénéficiaire)

En 2006 / 2007 :

- Dossier **10284** « Cabaret Mobile 2004 » de la Bizz'art Nomade. Les conclusions du rapport définitif daté du 23/02/2007 (demandant un reversement de 936,66 €) ont été contestées par le GAL. Après vérifications par le CNASEA, le GAL a obtenu gain de cause et l'opération a été jugée conforme.

Deux contrôles 5% ont eu lieu en 2008

- Dossier **19339** « le Bled, programmation 2006 » porté par le Bled. Suites aux conclusions du rapport définitif, le GAL a proposé d'apporter des factures complémentaires au dossier. L'opération a été jugée conforme.

- Dossier **15704** « Mise en valeur de 3 éléments patrimoniaux et animation » porté par l'ADCAVL. Suite au rapport définitif de contrôle, un reversement de 32,72 euros a été demandé à l'association. Le GAL a procédé au recouvrement.

Contrôles Qualité Paiement (sur pièce)

En 2007 :

- Dossier **14593** « Nouvelles du Conte 2005 » porté par Les Nouvelles du Conte. Suite au rapport définitif de contrôle, un reversement de 260,38 euros a été demandé à l'association. Le GAL a procédé au recouvrement.

Contrôles Qualité Gestion (sur pièce)

En 2005 / 2006 :

- Dossier n° **1362** : Festival Eclats, la voix en pays de Dieulefit – 2003, déposé par la Scène du Balcon. Suite au rapport définitif de contrôle, un reversement de 13,20 euros a été demandé à l'association. Le GAL a procédé au recouvrement.

En 2006 / 2007 :

- Dossier **10280** « Fenouillet 2004 : programmation 2004 » porté par le Fenouillet. Suites aux conclusions du rapport définitif, le GAL a proposé d'apporter des factures complémentaires au dossier. L'opération a été jugée conforme.

Contrôles des investissements matériels (sur site)

En 2008, le CNASEA a effectué une visite sur place pour vérifier le maintien des investissements matériels.

- Dossier **12980** « Acquisition d'un four électrique » porté par la Maison de la terre. Le rapport définitif souligne une mise en œuvre satisfaisante de l'opération.

Contrôles suite aux appels de fonds

La copie des factures, ainsi que des documents nécessaires au paiement sont été envoyés sur demande du CNASEA, pour une vérification de l'acquittement des factures. Aucune anomalie constaté.

Les contrôles effectués montrent que globalement la gestion mise en place par le GAL est correcte. Ces différents contrôles ont relevés de petites erreurs (formalisme des factures, justificatifs des temps passés...). Certaines pratiques ont donc été corrigées ou améliorées au fil du programme et une information spécifique des porteurs de projet a été mise en place.

F. Utilité de la mise en réseau.

Dés 2003 les attentes étaient importantes concernant la mise en réseau. Elles portaient principalement sur les échanges d'informations, les échanges de pratiques, les transferts d'expériences.

Toutefois, la participation à ces rencontres nécessitait des disponibilités importantes, pas toujours acquises compte tenu, d'une part, des charges de travail inhérentes au programme en ce qui concernait les techniciennes du GAL ; d'autre part, des activités professionnelles et/ou personnelles des membres du Comité de Pilotage et des acteurs du territoire.

Malgré ces difficultés les techniciennes du GAL ont participé largement aux réseaux mis en place sous le programme LEADER+ :

- réunions régionales : participation assidue aux réunions de gestion organisées avec le CNASEA ;
- rencontres interrégionales (RIA) : séminaire Culture et Territoire à Dignes, ateliers thématiques (culture et territoire, partenariats locaux public / privé et mobilisation des acteurs), réunion "activités et sports de plein air", journée sur les perspectives RIA en janvier 2007, journée technique sur la coopération en juillet 2007 ;

- manifestations nationales : séminaires coopération à Lyon et Rouen, séminaire agriculture à Pont en Royan (présence partielle), ...

En 2008 le RIA ne fonctionnait plus mais les animatrices ont continué à participer aux différentes réunions et journées de rencontres proposées en Rhône-Alpes.

L'ensemble de la mise en réseau a permis de répondre à des questionnements administratifs et financiers nécessaires à la mise en oeuvre du programme, de partager des expériences enrichissant les actions menées localement, de prendre du recul sur les pratiques du GAL, de contribuer aux productions des réseaux (ex : le vade-mecum culture du RIA Sud-Est, la capitalisation des opérations pertinentes...), ...

La mise en oeuvre de projets de coopération a représenté une nouvelle opportunité pour le GAL de mener des actions collectives et de se constituer des réseaux au niveau national et international.

G. Mesures prises pour assurer la clôture du programme

Les recommandations générales de l'Autorité de gestion ont été prises en compte. Le GAL a même participé aux réunions en amont pour l'établissement du guide de clôture.

Une information systématique des Comités a été mise en place depuis 2007. Le Comité Technique a été mobilisé pour faire des propositions sur de nouveaux critères et l'optimisation des interventions LEADER+.

Dès le mois de mai 2007, le Comité de Programmation a validé ces propositions pour améliorer la gestion et l'utilisation du reste de l'enveloppe selon les nouveaux objectifs.

En octobre 2007, la gestion de fin de programme était à l'ordre du jour : les consignes sur la clôture et le calendrier (reprenant celui fixé par le CNASEA) ont été présentées, les modalités de programmation des reliquats de l'enveloppe ont été fixées.

En janvier 2008 la sélection des dossiers 2008 s'est faite selon des critères spécifiques d'éligibilité et de classement et une liste d'attente de dossier a été créée.

La clôture du programme était à l'ordre du jour des 3 derniers Comités de Programmation (en juin et septembre 2008, ainsi qu'en janvier 2009).

Les nouvelles consignes de fin du programme concernant l'éligibilité étaient les suivantes : montage de dossier sur des budget partiels (sans recettes et sans financements publics autre sur la partie financée par LEADER+, si cela était possible ou avec des cofinancements acquis), optimisation de l'intervention LEADER+ jusqu'à 80%, opérations réalisées entre janvier et juin 2008, planchers et plafonds, fiabilité du porteur de projet.

Les projets étaient ensuite classés selon leur effet structurant, la priorité donnée à l'emploi, la consolidation d'actions déjà engagées, leur ordre d'arrivée.

Une dernière vague de dossiers a été programmée fin 2008 pour consommer les derniers reliquats selon des critères encore renforcés.

Une information des porteurs de projet a été réalisée (concernant les notifications des critères), des rencontres et des relances systématiques ont été faites à chaque étape de la gestion (conventionnement, paiements...) et un calendrier spécifique a été élaboré pour la mise en oeuvre des projets (précisé dans les conventions).

Le logiciel PRESAGE et ses dysfonctionnements ont été à l'origine de gros problèmes de retards dans l'enregistrement des dossiers. Plusieurs mails ont été envoyés au CNASEA au cours de l'année 2008 pour demander que des mesures soient prises pour améliorer l'outil.

Le GAL a finalement opté pour des solutions parallèles pour saisir les données : hors jours ouvrables, et à la Délégation Régionale du CNASEA. Une négociation avec la Sous Préfecture a abouti à la mise à disposition d'un poste 3 jours par semaine à Nyons. Le fonctionnement du logiciel ne s'est amélioré qu'au mois de décembre 2008 !

H. *Appréciation générale de la mise en œuvre du programme*

- Les résultats obtenus

Eléments de l'évaluation finale.

Point forts du programme	Point faible du programme
<p>Effet levier des crédits LEADER+ qui ont permis l'émergence de projets qui ne se seraient pas concrétisés ou dans une dimension plus limitée.</p> <p>Construction progressive de partenariats et début d'actions communes (projets collectifs en fin de programme)</p> <p>Structuration de pôles culturels et patrimoniaux : Gare des Ramières, Maison de la Terre, et de lieux de diffusion culturelle : le Bled, Le Fenouillet, ...</p> <p>Soutien à la création et la diffusion culturelle permettant de développer une offre culturelle pour l'ensemble du Territoire. Introduction de lien entre culture et patrimoine local, entre culture et économie locale (« agricole »).</p> <p>LEADER+, par le soutien aux acteurs culturels, a permis d'introduire une reconnaissance de l'action culturelle (à des degrés divers) dans le champ d'intervention des collectivités locales.</p> <p>Construction d'une démarche territoriale et d'une coopération entre collectivités locales, autour d'enjeux communs et d'une stratégie partagée.</p>	<p>Report des demandes de soutien aux projets culturels sur le programme LEADER+ du fait du désengagement ou repositionnement des financements nationaux.</p> <p>Risque de fragilisation de certaines structures après l'arrêt des possibilités de financement LEADER+.</p> <p>Les coopérations entre acteurs du territoire en particulier dans le domaine culturel restent encore limitées et ont été orientées par les critères de gestion du programme. (dimension qui aurait pu être renforcée par appel à projets – démarche envisagée mais non concrétisée)</p> <p>Forte fragilité des pôles à base associative du fait de leur dépendance aux aides publiques. La question de leur pérennité reste posée...</p> <p>Développement limité en l'absence d'une réelle politique (d'un projet de développement) culturelle à l'échelle du territoire et/ou entre les 3 Communautés de Communes.</p> <p>Construction d'un projet commun rendu complexe par l'inscription dans différentes procédures territoriales (CDRA)</p>

▪ Effets au regard de la situation initiale

Diagnostic initial (candidature LEADER)		Apport du programme LEADER+
Forces	Faiblesses	
Diversité et complémentarité du territoire Proximité des grands axes	Fort besoin d'identité entre les deux agglomérations : Valence et Montélimar	Leader a permis de renforcer l'identité du territoire et sa notoriété par les différentes actions conduites, notamment dans le champ culturel. Toutefois, la superposition des espaces d'intervention (LEADER+, CDRA,...) brouille une image pouvant être construite par un programme avant tout ciblé sur des champs d'intervention limités.
Accroissement de la population Territoire d'accueil de nouvelles populations	Les nouveaux arrivants ne participent pas toujours à l'économie locale mais sollicitent de nouvelles demandes notamment en matière de services	Le phénomène de résidentialisation se poursuit. Le programme n'avait pas pour objet d'agir directement sur ces questions, bien que le développement d'une offre culturelle s'inscrive dans une offre « de services » et participent d'une certaine manière à l'intégration de nouvelles populations.
Très grande diversité environnementale : milieux naturels et espèces	Etudié par les scientifiques et les naturalistes, le patrimoine naturel reste méconnu des acteurs locaux et des habitants. Il ne contribue pas suffisamment à l'économie locale	Des actions soutenues par LEADER+ participent à la valorisation de ce patrimoine : inventaire, actions d'animation autour de journées « nature », création/développement de pôles à dimension « naturaliste » (Gare des Ramières, de la Lance,...). Bien qu'étant une approche affichée dans le programme, les initiatives associant culture et valorisation du patrimoine sont restées trop limitées ou confidentielles.
Richesse historique et culturelle spécifique : sites patrimoniaux, savoir-faire traditionnels et contemporains et présence de nombreux métiers d'art. Un pôle structurant : la Maison de la Terre	Une mémoire collective qui se perd, des pratiques artisanales qui disparaissent, des formes architecturales qui se banalisent	De part l'évolution de la programmation, LEADER+ est trop peu intervenu sur des projets à caractère patrimonial ou relevant des savoir-faire locaux. Ces éléments « marqueurs » d'une identité locale ont été insuffisamment traités. La mise en œuvre de projet de coopération est à l'origine de nouvelles dynamiques dans des domaines identitaires : l'histoire et l'environnement avec le Huguenots, les savoir faire caprins, les paysages de lavande

		L'articulation entre préservation de la qualité patrimoniale et urbanisme, qui aurait pu donner lieu à certaines initiatives, ne s'est pas concrétisée malgré une préoccupation affichée par les élus locaux « d'agir » face au phénomène d'étalement résidentiel.
<p>Forte dynamique et présence d'artistes et de compagnies professionnelles dans le domaine du spectacle vivant</p>	<p>Manque de coordination et de communication entre les initiatives locales, notamment dans le domaine du spectacle vivant et du patrimoine</p> <p>Manque d'équipements pour la pratique professionnelle et amateur, la création et la diffusion de spectacle</p> <p>Offre d'activités culturelles encore insuffisamment développée tout au long de l'année, en direction de la population et des jeunes en particulier</p>	<p>Le soutien important aux opérateurs culturels a permis d'introduire, voire de conforter une « économie de la culture » sur le territoire.</p> <p>Au-delà des soutiens individuels, il convient de stimuler les démarches collectives et les coopérations émergentes entre acteurs.</p> <p>S'ajoutant à l'effet levier de l'aide dans la stimulation de projets, les règles d'attribution ont permis également de faire évoluer la pratique des opérateurs et de contribuer à cet objectif de développement d'une offre moins centrée sur la période estivale.</p>
<p>Potentiel touristique important</p> <p>Les acteurs du tourisme se sont adaptés aux exigences de la clientèle</p>	<p>Activité touristique trop centrée sur la saison estivale</p> <p>Offre de produits de découverte du patrimoine naturel et culturel insuffisante</p>	<p>Evolution relative enregistrée avec le développement de l'offre culturelle permettant de capter une clientèle de proximité.</p>

LEADER+ a permis également de mener des partenariats innovants pour le territoire dans le domaine :

- de la collaboration public-privé dans les décisions : les Comités de Programmation et Technique ;
- de l'approche ascendante : même si les Communautés de Communes associaient déjà sur certains projets le secteur privé et les acteurs du territoire à leurs réflexions, cette démarche s'est renforcée durant les 6 ans du programme.

V. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES.

A. Respect des règles de concurrence et de passation des marchés publics

Le respect de ces règles a été vérifié lors de l'examen des projets et lors du montage des dossiers de demande de subvention.

Remarque : un nombre très faible de projets ont été dans le champs concurrentiel.

B. Prise en compte des questions d'environnement

La prise en compte des questions environnementales a été vérifié lors du montage des dossiers de demande de subvention.

Au départ, la fiche « environnement » a été renseignée pour chaque opération relevant de ce champ.

A partir de 2007 elle a été renseignée pour tous les projets quel que soit leur domaine d'intervention.

Globalement, peu de projets se sont inscrit dans le cadre environnemental. Ceux qui y étaient ont tous participé globalement à la valorisation et la préservation de l'environnement.

C. Egalité des chances entre les hommes et les femmes

Les actions mises en œuvre n'ont pas comporté de caractère discriminatoire.

Dans les champs concernés par le programme, on relève une implication équilibrée des hommes et des femmes, en tant que porteurs de projet, et en tant que bénéficiaires/destinataires ultimes des interventions.

Cette question était toutefois posée dans la demande de subvention renseigné par le porteur de projet.

D. Conformité avec les autres politiques communautaires

La conformité des projets aux règles communautaires a fait l'objet de vérification à l'instruction des dossiers de demande de subvention.

Le porteur du projet s'engageait au respect de ces règles dans sa demande et lors du conventionnement.

CONCLUSION :

Pour le GAL des Calades et des Senteurs, LEADER+ a eu un effet levier important. Les actions soutenues dans le cadre du programme se sont inscrites dans les objectifs et les enjeux définis dans la stratégie du GAL, avec un soutien recherché à l'innovation, au partenariat et à la transversalité (critères de recevabilité des projets). La mobilisation des acteurs locaux autour de la thématique de "valorisation des ressources naturelles et culturelles" a permis d'instaurer une dynamique locale devant être exploitée.

Toutefois, l'évaluation révèle certaines faiblesses :

- la connaissance et la promotion de ces patrimoines restent encore trop confidentielles et/ou localisées,
- la mise en cohérence, en réseau et en lien des actions et des acteurs locaux nécessitent d'être davantage encouragées et accompagnées,
- certains secteurs d'activité ont manqué d'un ancrage économique,
- les actions en direction de la filière poterie et des métiers d'art en général ont été insuffisantes au regard de l'enjeu local et du nombre de ressortissants de la filière.

De même, l'évaluation met en avant la forte consommation de la programmation culturelle avec des structures culturelles en nombre important. La pression culturelle a été telle qu'elle a influencé le programme.

Fort de cette expérience une nouvelle approche a pu être déterminée qui replace la culture non pas comme initiatrice à part entière de projets mais comme un moyen de médiation pour les actions patrimoniales au sens large.

La candidature au prochain programme répond à ces préoccupations. Elle est centrée sur les patrimoines et savoir faire et revêt un caractère plus économique et multisectoriel.

Pour le territoire, le prochain programme LEADER représente une occasion de mener des actions novatrices, des opérations "tests" partagées par les acteurs des trois Communautés de Communes.

Dieulefit, Le

Le Président du GAL
Monsieur Claude RASPAIL

ANNEXES :

Annexe 1 : Liste des opérations règle 12

Annexe 2 : Liste d'opérations générant des recettes

Annexe 3 : Liste d'opérations qui ont fait l'objet de procédures judiciaires et administratives

Annexe 4 : Dernière maquette financière validée par le GAL

Annexe 5 : Dernières fiches actions réactualisées et validées par le GAL

Annexe 6 : Liste des dossiers programmés

Annexe 7 : Liste des membres du Comité de programmation

Annexe 8 : Assistance technique du GAL